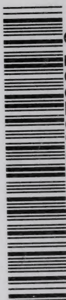
FASCICULE 5 Prix : 0.60



HISTOIRE

ANECDOTIQUE

DE

LA GUERRE

DE

1914-1915

Par FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

5

Les Blessés

—

Les Morts

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

2e ÉDITION

HISTOIRE ANECDOTIQUE
DE LA
GUERRE DE 1914-1915

FASCICULE 5

Les Blessés
et les Morts.

HISTOIRE
ANECDOTIQUE

DE

LA GUERRE

DE

1914-1915

PAR

FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

5

Les Blessés
et les Morts.

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

SOMMAIRE

LES BLESSÉS

Le Service de Santé. - Difficultés initiales. - Réorganisation.

La guerre actuelle a surpris le Service de Santé (7e direction du Ministère de la Guerre) en pleine transformation. L'enseignement des guerres modernes avait amené à établir un nouveau règlement, bouleversant aussi bien l'organisation administrative que les méthodes d'évacuation ou de traitement, et qui fut promulgué le 26 avril 1910. Mais ce règlement ne pouvait entrer en application réelle qu'après la transformation radicale du matériel qui en découlait.

Quand, au milieu de l'année 1912, M. Troussaint, directeur actuel du Service, fut nommé à son poste, rien n'avait été exécuté en ce sens, sans doute faute de crédits.

M. Troussaint fit de son mieux et put obtenir 6.100.000 francs pour achat de matériel. Le matériel des corps transformés fut passé au corps expéditionnaire du Maroc, lequel le racheta pour 2.400.000 francs, employés intégralement à de nouveaux approvisionnements. Deux ans plus tard, à la mobilisation générale, 11 corps d'armée sur 21, 8 divisions de cavalerie sur 10, 15 divisions isolées sur 26 étaient définitivement pourvus.

Il fallait également constituer des réserves

en matériel et en médicaments. Un crédit de 6 millions avait été accordé dans ce but par les Chambres, mais pour être supporté par les budgets de 1913 à 1916. Et la guerre éclata en 1914.

D'autre part le personnel n'était pas suffisamment préparé à ses fonctions et beaucoup de médecins placés à la tête de formations importantes n'étaient pas documentés, comme il eût convenu, sur leurs multiples rouages.

Après les grandes manœuvres de 1912, M. Troussaint décida que les directeurs des Services de Santé des corps d'armée et les médecins divisionnaires seraient convoqués chaque année à l'École de Guerre de Paris pour faire avec l'État-Major général de l'armée un travail de préparation à la guerre ; ces directeurs et médecins divisionnaires devant à leur tour s'occuper de la formation de leurs subordonnés, et notamment des médecins de réserve et de territoriale. Hélas ! on était alors à vingt-deux mois de la mobilisation et celle-ci allait se trouver en présence d'un cadre actif médical insuffisamment préparé, d'un corps de complément incompétent ou presque.

Telle est la principale cause des errements et des fautes commises au début de la guerre, qui soulevèrent alors de multiples et violentes critiques. Les difficultés furent, du reste, excessivement aggravées par la retraite stratégique de Charleroi jusqu'à la Marne, laquelle fit tomber entre les mains de l'ennemi plusieurs formations sanitaires, avec leur personnel, matériel, réserves de médicaments. Et comment évacuer les grands blessés dans une retraite dont

la précipitation même allait constituer pour nous un des facteurs essentiels de la victoire ?

Depuis, la Direction du Service de Santé a fourni un labeur considérable, transformant les méthodes pour les adapter aux besoins, multipliant les réserves de médicaments, les formations sanitaires, perfectionnant le matériel, augmentant les cadres primitifs des chirurgiens et médecins, n'hésitant pas à prendre les sanctions nécessaires contre ceux qui ne se montraient pas dignes du poste confié, si haut fussent-ils placés.

Aussi peut-on dire que le Service de Santé s'est amélioré chaque jour, admirablement secondé dans son effort par l'initiative privée à laquelle tant de familles devront la conservation des êtres qui leur sont chers.

Nos lecteurs seront certainement intéressés par une exposition rapide de l'organisation générale de notre Service de Santé.

*
* *

Le Service de Santé aux Armées. - Convois d'évacuation et automobiles d'ambulance.

Le Service de Santé en campagne comprend deux divisions maîtresses : le Service de Santé aux Armées et le Service de Santé du Territoire.

Le Service de Santé aux Armées, ainsi appelé parce qu'il renferme toutes les formations sanitaires placées dans la zone des armées, se subdivise lui-même en Service de l'Avant et en Service de l'Arrière.

1° *Service de l'Avant.* — Il se compose des éléments sanitaires appartenant organiquement ou provisoirement rattachés aux corps d'armée, divisions de cavalerie ou divisions indépendantes d'infanterie. A lui incombe le traitement immédiat et le relèvement des blessés sur le champ de bataille.

Pour remplir ce double but le service de l'avant dispose du service régimentaire d'ambulances, des groupes de brancardiers, des sections d'hospitalisation.

Le service régimentaire donne les tout premiers soins aux malades et blessés du régiment en marche, en station, sur le champ de bataille. Il établit de son mieux et selon la nature du terrain des refuges de blessés et des postes de secours où l'on traite les blessés au moyen du pansement individuel que chaque soldat doit porter avec lui, ou avec le matériel contenu dans la voiture médicale réglementaire.

Les ambulances (8 par corps d'armée) complètent le service régimentaire. Elles préparent avec les groupes de brancardiers l'évacuation des blessés et assurent leur hospitalisation sur place ou à proximité du champ de bataille.

Les groupes de brancardiers, à raison de trois par corps d'armée, transportent les malades et blessés jusqu'aux ambulances et éventuellement dans des formations sanitaires plus éloignées.

L'un des groupes du corps a une section dite d'hygiène et de prophylaxie avec laboratoire de bactériologie, chargée d'assurer l'assainissement des cantonnements et les expertises.

Les sections d'hospitalisation (16 par corps

d'armée) ravitaillent les ambulances en matériel et en médicaments. A elles incombe l'installation des hôpitaux de contagieux et des dépôts d'éclopés.

2° *Service de l'Arrière.* — Ce service, comme le Service de l'Avant, est situé dans la zone des armées, mais il doit se trouver à la fois en dehors et à proximité des régions où l'on se bat.

Chaque corps d'armée possède en principe un hôpital d'évacuation ; dans la pratique il a fallu souvent en créer deux ou trois.

Chaque hôpital comporte tout un matériel permettant de soigner malades et blessés sous la tente, mais on cherche de préférence à l'installer dans des immeubles du pays : pensionnats, couvents, ateliers, hôtels, etc...

Le rôle de l'hôpital d'évacuation est des plus importants. Là s'opère un triage des malades qui les fait diviser en trois catégories : *a)* ceux qui sont trop gravement atteints pour pouvoir être transportés plus loin sans danger ; *b)* ceux qui, au contraire, blessés ou malades de façon bénigne, seront sur pied dans quelques jours ; *c)* ceux qui, tout en étant blessés ou malades sérieusement, sont en état de supporter l'évacuation. Les deux premières catégories restent dans l'hôpital d'évacuation, la troisième est, par les soins du Service d'Arrière, envoyée dans les hôpitaux du territoire.

*
* *

L'évacuation des malades et blessés destinés aux hôpitaux du territoire s'exécute soit par la

voie ferrée, soit par des transports sur route ou par eau.

Les trains sont dit permanents ou improvisés selon qu'ils servent uniquement au transport des blessés et restent, en conséquence, aménagés comme tels de façon permanente, ou que ces trains, après avoir amené à l'aller vers le front des munitions, des vivres, des troupes, servent au retour vers l'intérieur à évacuer blessés et malades. Dans ce dernier cas, on installe dans le train improvisé des appareils de suspension, des couvertures et le matériel nécessaire.

En outre, chaque train de ravitaillement permanent comprend au moins quatre wagons réservés aux blessés et, en cas de besoin, on utilise les trains de voyageurs du service régulier pour le transport des soldats et blessés pouvant s'asseoir.

Tout train de blessés est accompagné naturellement par un personnel médical et infirmier. Sur divers points du parcours, il existe des infirmeries de gare tenues la plupart du temps par l'une des Sociétés de la Croix-Rouge; à ces stations les trains s'arrêtent pour permettre de ravitailler malades et blessés et aussi de vérifier leur état. Quand celui-ci a empiré en cours de route, les intéressés sont débarqués, l'infirmerie possédant toujours des lits pour les recueillir. Ils seront de là ultérieurement transportés dans l'ambulance ou l'hôpital le plus proche.

Dans le règlement étaient prévus des convois d'évacuation par route ou par eau. Ce dernier mode de transport des blessés semble avoir été

à peu près abandonné par le Service de Santé après quelques mois de guerre, comme beaucoup trop lent; par contre le transport par route est utilisé chaque jour davantage.

Les convois de blessés établis avec des voitures à chevaux présentaient de réelles difficultés, car ils allaient à petite allure et immobilisaient fort longtemps une voie de communication dont avaient besoin les autres services de l'armée.

Avec l'automobile aménagée en conséquence aucun de ces inconvénients n'existe et les blessés assis ou couchés peuvent être transportés extrêmement vite d'un point à un autre. Aidée par de généreux dons, notamment par la colonie russe de Paris, les dons venus de l'Argentine, et par l'Œuvre des Automobiles sur le Front, de la Princesse Murat, pour laquelle les journaux *Le Gaulois* et *La Liberté* ont ouvert une souscription, la Direction du Service de Santé cherche à développer le plus possible l'emploi des automobiles d'ambulance.

Avec les automobiles l'évacuation s'exécute instantanément, avec un service de va-et-vient permettant de désencombrer les ambulances de l'avant et de conduire les blessés jusqu'aux hôpitaux du territoire, ou tout au moins sur un point assez éloigné de la lutte pour que des trains puissent y être organisés en toute tranquillité et sans risquer de nuire au succès des opérations.

Si, pendant l'été de 1914, l'armée avait possédé les voitures automobiles d'ambulance qu'elle utilise aujourd'hui, que de blessés auraient pu être sauvés !

*
* *

Le Service de Santé du Territoire. - Les hôpitaux permanents et les hôpitaux temporaires.

Chaque jour la Direction militaire des chemins de fer est prévenue télégraphiquement par le directeur du Service de Santé de chaque région du nombre de lits dont celui-ci peut disposer : ce sont ces indications qui règlent l'envoi des malades ou blessés vers telle ou telle partie de la France. Une fois ceux-ci arrivés dans la gare de répartition de la région, le service local les dirige dans les hôpitaux où se trouvent les lits vacants. De la sorte les trains sont orientés à coup sûr.

Les hôpitaux militaires et mixtes (on appelle ainsi les hôpitaux où il existe des salles pour les civils et des salles pour les soldats) du temps de paix ne permettraient pas d'hospitaliser tous les malades et blessés de l'armée mobilisée, aussi a-t-on prévu pour la période de guerre la création d'un grand nombre d'hôpitaux nouveaux. Les hôpitaux militaires et mixtes sont dits permanents ; les hôpitaux ne devant fonctionner qu'en temps de guerre sont dits temporaires.

Il y a quatre sortes d'hôpitaux temporaires : *a)* les hôpitaux complémentaires préparés et gérés par le Service de Santé de l'Armée et qui

constituent des annexes des hôpitaux militaires ; *b)* les hôpitaux auxiliaires préparés et gérés par les Sociétés affiliées à la Croix-Rouge ; *c)* les hôpitaux civils où, pour la durée de la guerre, une partie des salles a été réservée aux malades et blessés militaires. La direction de l'hôpital civil assume la responsabilité des soins, et l'autorité militaire rembourse les dépenses à raison d'un taux uniforme fixé par journée de malade ou blessé ; *d)* les hôpitaux bénévoles : cette dernière catégorie, créée au cours de la guerre actuelle, comprend les hôpitaux fondés et gérés par des particuliers ou des Sociétés non affiliés à la Croix-Rouge. La fondation a pour but de permettre à tous les dévouements, à toutes les générosités, de s'exercer.

Qu'ils soient auxiliaires ou bénévoles, tous ces hôpitaux ne peuvent recevoir de malades ou blessés qu'après avoir été agréés par l'autorité militaire, celle-ci rendant toujours quelqu'un du Comité responsable de l'exécution des règlements qu'on leur impose. En principe ces hôpitaux doivent contenir au minimum vingt lits ; ils sont soumis à des inspections à la suite desquelles l'autorisation peut être retirée.

Le personnel de ces hôpitaux doit être dégagé de toute obligation militaire quand il est français. Cependant le Ministre de la Guerre a la faculté d'autoriser l'emploi d'hommes de la réserve de l'armée territoriale et des services auxiliaires.

L'État accorde une allocation d'un franc par jour par malade ou blessé à chaque hôpital auxiliaire ou bénévole. Est-il besoin de faire remar-

quer que la dépense en médecine, à plus forte raison en chirurgie, est plusieurs fois supérieure au taux de cette allocation, même si les locaux sont prêtés gratuitement, même si le personnel en tout ou en partie ne reçoit pas de salaire.

Quelques chiffres montreront l'immensité de l'effort accompli.

En temps de paix il existe en France 591 hôpitaux militaires ou mixtes avec 35.000 lits. A la mobilisation, la Direction du Service de Santé disposait de 1.987 hôpitaux avec 235.102 lits, dont 485 hôpitaux auxiliaires. Cinq mois plus tard, au 31 décembre 1914, il existait 3.968 hôpitaux avec 362.510 lits renfermant un total de 292.736 hospitalisés dont 198.288 blessés, 76.532 malades, 17.216 convalescents. Ce résultat était d'autant plus intéressant que l'invasion de certains départements du Nord et de l'Est avait fait perdre un grand nombre d'hôpitaux du territoire représentant un total de 64.000 lits.

La progression ne s'arrêta pas là. En prévision d'opérations de grande envergure et de longue durée, et aussi parce que la prudence commandait qu'il y eût, dans chaque région, un nombre considérable de lits disponibles, la Direction du Service de Santé était parvenue à constituer, au 12 mai 1915, 4.050 hôpitaux avec 480.000 lits renfermant un total de 350.000 hospitalisés.

Ces hôpitaux sont répartis dans toute la France, sauf bien entendu dans les régions envahies ou trop à proximité de l'ennemi. Dans la région de Paris, le Centre, le Nord-Ouest, le

Sud-Est, il n'est pas une ville grande ou petite, pas une station thermale, pas une plage qui ne renferme un ou plusieurs hôpitaux à l'usage des blessés. Les hôpitaux et hospices civils ont désormais plusieurs salles réservées aux militaires, les lycées et collèges sont transformés en ambulances pendant que les élèves sont instruits dans d'autres endroits, les grands hôtels ont été prêtés de bonne grâce ou réquisitionnés — dans cette dernière catégorie rentrent les hôtels appartenant à des Austro-Allemands et placés sous séquestre —, des centaines de sanatoria, de châteaux, d'hôtels particuliers, de villas, ont été offerts par leurs propriétaires. Partout la générosité privée s'est cotisée pour fournir des lits, le mobilier des salles d'opération, des laboratoires, des médicaments, les fonds nécessaires au premier établissement et à l'existence quotidienne. Les meilleurs chirurgiens et médecins, professeurs de facultés, praticiens réputés de Paris et de province, ont mis leur science et leur temps à la disposition des Comités, hommes, femmes, jeunes filles de toutes les conditions se sont présentés pour soigner les blessés, les visiter, les panser, écrire leurs lettres, leur apporter des douceurs, remplacer autant que possible la famille lointaine ou disparue. Des cours spéciaux se sont même ouverts un peu partout, afin d'apprendre aux infirmiers et infirmières volontaires les notions indispensables. Il y a eu et il y aura dans cet ordre d'idées, tant que durera la guerre, un élan tel qu'il eût pu parfois dépasser le but. Les bonnes volontés les plus ardentes ne suffisent pas toujours quand il

s'agit de la vie ou de la mort de tant de défenseurs du pays.

Qu'importent au surplus quelques excès de zèle, qu'importeraient même quelques défaillances, c'est l'ensemble du mouvement qu'il faut considérer et celui-ci fut magnifique, inoubliable. Jamais, malgré sa bonne volonté, son désir de bien faire, la Direction du Service de Santé n'aurait pu répondre à tous les besoins sans le concours de tant de centaines de sociétés et de comités, de tant de milliers de particuliers.

*
* *

La Croix-Rouge.

Les Sociétés affiliées à la Croix-Rouge méritent que nous parlions d'elles en premier lieu.

La première en date des Sociétés fondées dans ce but en France est la Société Française de Secours aux blessés militaires, 21, rue François-Ier (25 mai 1864). Mais, lors de la déclaration de guerre en 1870, elle ne possédait pour ainsi pas d'organisation régulière : il lui fallut improviser au milieu de difficultés sans nombre.

Aussi après la paix se mit-elle à l'œuvre pour n'être plus dans l'avenir surprise par les événements. Elle constitua son personnel médical et infirmier, des cours pour sa formation professionnelle avec diplôme, un hôpital-école, des réserves considérables en matériel, linge, médi-

caments, argent. Elle prenait part à toutes les expéditions coloniales avec des ambulances formées par ses propres moyens. Un décret du 3 juillet 1884 a déterminé le champ de son action et ses rapports avec l'autorité militaire.

Au mois d'août 1914, la Société Française de Secours aux blessés militaires, qui compte 75.000 membres cotisants, possédait des permanences dans toutes les villes de France (une permanence dans chaque arrondissement de Paris), 73 postes de secours avec 1.500 lits dans les 6e et 20e corps d'armée, 89 infirmeries de gare, 35 cantines de gare, 7.600 infirmières et 773 hôpitaux auxiliaires, dont 103 sur le territoire du gouvernement militaire de Paris, présentant un ensemble de 56.579 lits, 32 voitures d'ambulance. Six cents de ses infirmières prenaient aussitôt leur service dans les hôpitaux militaires.

La Société devait étendre, au cours de la guerre, ses services d'hospitalisation et créer en outre des ouvroirs pour les femmes sans travail, une agence pour les prisonniers de guerre avec l'Œuvre du Vêtement du Prisonnier, des distributions de secours, lingerie, vêtements aux réfugiés.

En 1886, deux autres Sociétés, l'Association des Dames Françaises, 12, rue Gaillon, et l'Union des Femmes de France, 16, rue de Thann, obtenaient également par décret l'autorisation de seconder, en temps de guerre, le Service de santé militaire, créant ainsi une généreuse émulation dont les blessés ne pouvaient que profiter.

L'Association des Dames Françaises possédait, au mois d'août 1914, 50.000 membres, un hôpital-école, des permanences en nombre considérable et 368 hôpitaux auxiliaires, dont 109 sur le territoire du gouvernement militaire de Paris, avec un total de 18.000 lits, 50 cantines de gare, 40 voitures d'ambulance ; 150 de ses infirmières étaient mobilisées dans les hôpitaux militaires.

L'Union des Femmes de France possédait 60.000 membres, des permanences dans toute la France, 420 hôpitaux auxiliaires, dont 88 sur le territoire du gouvernement militaire de Paris, avec un total de 28.000 lits et de 5.200 infirmières, 17 cantines de gare, des maisons de convalescence.

Comme la Société Française de Secours, ces deux dernières Sociétés ont sans cesse développé leur action bienfaisante depuis la mobilisation et l'ont étendue aux sans-travail et aux réfugiés.

La Société Française de Secours aux blessés militaires, l'Association des Dames Françaises, l'Union des Femmes de France constituent chez nous les Sociétés de la Croix-Rouge. Comme toutes les autres Sociétés fonctionnant à l'étranger, elles sont affiliées au Comité International de la Croix-Rouge, siégeant à Genève, et dont l'intervention se sera manifestée tant de fois et si utilement au cours de la guerre 1914-1915.

Les trois Sociétés ont constitué depuis 1907, avec approbation du Ministre de la Guerre, un Comité Central de la Croix-Rouge dont font partie les Présidents et Secrétaires généraux de

chacune d'elles. Il a pour but de représenter la Croix-Rouge Française dans les relations internationales et aussi d'examiner les questions d'ordre général intéressant l'accomplissement de la mission que ces Sociétés poursuivent en commun.

Pour subvenir à leurs énormes dépenses les Sociétés avaient constitué des réserves importantes; bien des généreux concours leur sont venus en aide pendant la guerre. Une idée ingénieuse a permis d'autre part de faire participer tout le public à leurs charges : un timbre de la Croix-Rouge, d'une valeur de 0 fr. 15, a été créé. Jusqu'à concurrence de 0 fr. 10, le timbre sert à l'affranchissement des lettres, les 0 fr. 05 de supplément sont versés par l'Administration des Postes au Comité Central de la Croix-Rouge. Des sommes importantes ont été ainsi recueillies.

*
* *

Les premiers blessés.

A la moitié du mois d'août presque tous les hôpitaux fondés par les Sociétés de la Croix-Rouge, par les particuliers ou les colonies étrangères, étaient prêts et l'on comprendra aisément que celles et ceux qui avaient réalisé de véritables tours de force pour obtenir ce résultat, qui n'avaient reculé ni devant la fatigue ni devant la dépense, avaient à cœur d'être parmi les premiers qui recevraient des blessés.

Ces derniers, hélas ! ne devaient pas faire

longtemps défaut. Le recul de nos troupes en Lorraine (21 août), les combats en Alsace autour de Mulhouse (20 au 26 août), la sanglante bataille de Charleroi (22 au 25 août) devaient fournir aux hôpitaux une trop nombreuse clientèle.

Mais, sur bien des points, la retraite des armées françaises gêna considérablement l'évacuation des blessés. Un certain nombre durent être abandonnés et tombèrent entre les mains de l'ennemi.

Quant aux autres, l'autorité militaire préférait les diriger assez loin, vers le centre et le midi de la France. Cette décision se justifiait par l'incertitude où l'on se trouvait sur la suite des opérations. Si persuadés qu'ils fussent de pouvoir promptement reprendre l'offensive, les chefs, avant la victoire de la Marne, n'avaient pas le droit d'affirmer où et quand la poussée furieuse des Allemands serait dominée. Même après la bataille de la Marne (6 au 12 septembre), ce fut peut-être un excès de prudence qui fit craindre de trop accumuler les blessés dans la région de Paris. Jusqu'après les vains assauts des Allemands sur le front d'Ypres, la Bassée et Arras (1er au 20 novembre), qui rendirent impossible tout débordement ultérieur de l'aile gauche anglo-française, le Service de Santé ne laissa dans l'enceinte du camp retranché de Paris qu'une proportion assez faible de blessés. Au début de décembre, sur 40.000 lits, 8.000 à peine étaient occupés.

C'étaient là des raisons de haute valeur, et l'on conçoit que des hommes ayant la responsa-

bilité de diriger les blessés vers telle ou telle région aient hésité à les laisser à Paris, tant qu'il y subsistait une crainte, si faible fût-elle, d'un siège et d'un bombardement.

D'un autre côté la plus grande partie des blessés hospitalisés dans la région de Paris furent placés dans les hôpitaux militaires : le Val-de-Grâce, rue Saint-Jacques ; l'hôpital Villemin (ancien hôpital Saint-Martin), rue des Récollets ; l'hôpital Bégin, à Saint-Mandé ; l'hôpital Dominique Larrey, à Versailles ; ou dans leurs quarante-deux hôpitaux-annexes.

Ce fait, bientôt connu, produisit parmi les chirurgiens et médecins, infirmiers et infirmières, bienfaiteurs et bienfaitrices, des autres hôpitaux une effervescence considérable. On écrivit aux journaux des protestations indignées, on s'écria que l'administration boycottait la charité privée, membres du gouvernement, parlementaires influents, généraux furent assaillis de récriminations passionnées. On chercha même à faire intervenir des diplomates et des gouvernements étrangers. La direction du Service de Santé, le Gouvernement militaire étaient l'objet de visites répétées de gens très comme il faut qui, après avoir réclamé, au début de l'entretien, que l'hôpital les intéressant fût sur-le-champ complètement rempli, finissaient par se déclarer provisoirement satisfaits si on voulait bien leur envoyer vingt, dix blessés, même moins.

« Si vous ne pouvez faire davantage, accordez-moi seulement un tout petit blessé, ce sera pour le principe », disait un de ces solliciteurs

à un général en terminant son chaleureux plaidoyer.

En dépit des démarches, très peu obtinrent complète satisfaction. Et Paris fut jaloux de la province en apprenant que les hôpitaux des Sociétés de la Croix-Rouge et des particuliers à Lyon, Vichy, Bordeaux, Lourdes, Nice, Cannes, par exemple, étaient largement utilisés.

*
* *

Des débrouillards eurent alors l'idée de se rendre à proximité du front pour chercher eux-mêmes les blessés que l'on s'obstinait à ne pas leur amener. Hommes et femmes portant le brassard de la croix de Genève sillonnaient en automobile les routes aux environs d'Arras, d'Amiens, de Soissons, de Reims, en quête des ambulances d'arrière, des soldats malades et égarés, des convois en formation, espérant que des majors pressés de voir des blessés en lieu sûr consentiraient à les leur confier.

Parfois la combinaison réussissait et l'automobile, triomphalement chargée, revenait à toute vitesse à l'hôpital ; parfois aussi l'insuccès était complet ou même des officiers soupçonneux, sachant au moyen de quelles ruses invraisemblables s'exerçait l'espionnage allemand, arrêtaient les chercheurs de blessés et les retenaient plusieurs heures, une journée entière, tant, par exemple qu'un mouvement de troupes auquel ils avaient involontairement assisté n'était pas accompli.

Certains abus étranges, excusables jusqu'à un certain point par le désir de faire du bien quand même, mais néanmoins regrettables, se produisirent. Des automobilistes enlevèrent des blessés sans autorisation ou en prétendant inexactement avoir reçu des ordres. Et un soir de septembre, sur une route nationale conduisant à Paris, on put assister à une véritable lutte entre les représentantes trop zélées de deux hôpitaux qui se disputaient la possession d'un blessé, gisant sur le fossé, en attendant la fin de la querelle.

L'autorité dut sévir. Au surplus la circulation de ces automobiles était gênante et exigeait un accroissement de surveillance : la circulation de toute automobile non militaire dans la zone des armées fut rigoureusement prohibée. Et l'interdiction atteignit même certains groupements d'automobiles qui eux possédaient un laissez-passer en règle du Gouvernement militaire de Paris et rendaient de précieux services. Le mieux est l'ennemi du bien, assure un proverbe d'Italie.

A la fin de l'année 1914 tout le monde était calmé. La direction du Service de Santé, faisant droit aux réclamations des particuliers, veillait à ce qu'une équitable répartition des blessés fût pratiquée entre les hôpitaux militaires et les hôpitaux auxiliaires ou bénévoles.

*
* *

L'Hôpital du Grand Palais.

Dans l'impossibilité où nous nous trouvons, par suite de leur trop grand nombre, de consacrer à tous les hôpitaux la mention qu'ils mériteraient, nous allons prendre un hôpital-type dans des catégories très déterminées.

Voici d'abord l'Hôpital du Grand Palais, hôpital-annexe du Val-de-Grâce :

Les fusiliers-marins occupent toute la partie du Palais en bordure de l'avenue Alexandre-III, l'hôpital complémentaire n° 7 du Val-de-Grâce tient toute la partie en bordure de l'avenue d'Antin, celle où, en temps normal, le Salon d'Automne exposait ses productions bizarres.

Quand, au début de la mobilisation, le médecin-chef, le major Coppin, et le capitaine Jablonski, officier gestionnaire, visitèrent, pour la première fois, les locaux qu'ils avaient reçu l'ordre de transformer en salles et en dépendances de l'hôpital, ils eurent un moment de stupéfaction et d'effroi. Ces hautes galeries de pierre, ces espaces immenses déjà frais en plein mois d'août, semblaient peu propres à recevoir des blessés et des convalescents.

On se mit néanmoins à l'œuvre. Au rez-de-chaussée et aux deux étages des salles furent improvisées au moyen de cloisons en planches montant jusqu'au plafond ; le bois blanc fut revêtu de toile trempée dans une solution qui

aidait à sa conservation et la rendait antiseptique ; dans les sous-sols on installa des caves à charbon, des caves à vin, une boucherie, des coffres immenses destinés aux provisions de légumes secs et d'épices, une paneterie, des réserves pour ustensiles de toute nature, des cuisines. On établit des monte-charges, l'eau et le gaz circulèrent dans les diverses directions, l'administration militaire fournit une partie du mobilier, les Grands Magasins Dufayel, le Bazar de l'Hôtel de Ville, d'autres maisons de commerce, équipèrent gracieusement des salles, le reste fut acheté. Sait-on qu'il fallut plus de trente mille assiettes et de deux mille couverts !

Le chauffage ne fut pas oublié. C'était une question importante en raison du cubage inusité des salles. On en vint à bout, au moyen de poêles-phares d'une grande puissance. Le capitaine Jablonski fut bien joyeux le jour où il découvrit, à la Caisse des Dépôts et Consignations, quatre-vingts de ces poêles qui avaient servi à sécher les caves de cet établissement après les inondations de 1910.

Il fallut d'autre part penser à l'aménagement des salles d'opérations, des laboratoires, de la pharmacie et aussi à l'installation du personnel.

En vingt-trois jours l'hôpital était prêt, ce qui eût constitué un joli tour de force en tout temps, mais devenait la réalisation d'une véritable gageure dans les circonstances présentes.

Depuis son inauguration il s'est amélioré, complété. Voyons-le tel qu'il existait au début du printemps 1915.

*
* *

Les pensionnaires de l'hôpital du Grand Palais appartiennent à deux catégories : les uns arrivent du front où ils ont été blessés et sont envoyés là par les gares d'évacuation, ainsi que cela se passe pour tous les « hôpitaux du territoire », les autres ont déjà été soignés ailleurs, mais leur convalescence réclame un traitement spécial qu'ils ne peuvent suivre qu'au Grand Palais.

Pour servir les 1.200 blessés et malades, il y a 200 infirmiers militaires et 90 infirmières, dames et jeunes filles du monde.

Les salles de malades sont au nombre de neuf, dont l'une réservée aux contagieux. La plus grande renferme 250 lits — un record —, ceux-ci étant alignés tête contre tête et ménageant des espaces vides très suffisants. De place en place des tables où les soldats écrivent, lisent ou jouent, car de nombreux livres et jeux sont mis à leur disposition. Les poêles-phares entretiennent une chaleur très douce qu'il a été possible de maintenir aux environs de dix-huit degrés pendant l'hiver.

Le réfectoire contient six cents places : on sert trois mille repas par jour. Il avoisine la salle de spectacle où l'on fait venir, pour distraire les blessés, des artistes et même des conférenciers.

*
* *

Mais les spécialités du Grand Palais, ce sont ses services dentaires, de radiographie, de physiothérapie et de kinésithérapie. Ce dernier est certainement le plus complet qui existe à Paris, il renferme une cinquantaine d'appareils sur lesquels les blessés en voie de guérison exercent, progressivement et d'après de strictes prescriptions médicales, ceux de leurs membres ou de leurs muscles qui ont été atteints. Les résultats obtenus sont extraordinaires : au bout de quelques semaines de traitement, les engourdissements et raideurs disparaissent et la plupart des sujets retrouvent leur agilité d'antan. Ceci permet à beaucoup d'hommes de retourner au front avec leur vigueur première et de leur conserver pour plus tard les qualités physiques indispensables à l'exercice de leur profession. Malheureusement ces appareils sont chers et encore plus rares, car, pour cela comme pour tant d'autres choses, nous étions tributaires de l'Allemagne, l'inventeur des appareils, le médecin suédois Zander, ayant, peu de temps avant sa mort, vendu l'exploitation de ses brevets à une société d'outre-Rhin.

Pour obvier à ces inconvénients, le docteur Lachaud, député de la Corrèze, président de la Commission d'Hygiène de la Chambre et médecin-major, a imaginé une série d'appareils très simples et peu coûteux destinés à rendre les mêmes services que les appareils Zander.

Ce sont des poulies avec des poids attachés au bout d'une corde, des échelles fixées au mur, des bicyclettes roulant sur place, etc., permettant aux convalescents de faire, sous la surveillance d'un médecin, des exercices gradués de rééducation des muscles ankylosés ou fatigués. Du massage, de l'électricité complètent le traitement.

Ouvert à Paris, 32, rue Taitbout, à la mi-avril, l'Institut sanitaire du docteur Lachaud reçoit en même temps que les convalescents militaires des médecins-majors qui viennent y faire un stage avant de constituer eux-mêmes d'autres Instituts semblables pour les convalescents de leurs hôpitaux.



Passons aux hôpitaux étrangers.

L'Hôpital américain de Neuilly-sur-Seine.

A Neuilly-sur-Seine, la colonie américaine de Paris a ouvert un hôpital de cinq cents lits dans le Lycée Pasteur, boulevard d'Inkermann, qui était en pleine construction lors de la déclaration de guerre et ne comprenait encore que les quatre murs ; les planchers et escaliers, les plafonds n'étaient pas terminés, aucun ameublement, pas de carreaux aux fenêtres, pas d'électricité. Le Comité n'hésita pas à faire avec ses propres fonds tout ce qui manquait. Il dut même avancer l'argent nécessaire pour établir le

courant électrique. De même tous les services furent reliés intérieurement par le téléphone. Enfin il fallut acheter l'ameublement indispensable pour cinq cents blessés et les nombreux services qu'un hôpital aussi important comporte. Tout cela coûta près d'un million!

Entre temps le Comité avait fondé dans plusieurs villes des États-Unis, notamment à New-York, des Comités destinés à l'aider pécuniairement dans une si lourde tâche. De là-bas chirurgiens, dentistes notoires, infirmiers et infirmières de bonne volonté offrirent leurs services. Le 6 septembre tout était prêt et l'hôpital recevait son premier blessé.

Visitons rapidement l'établissement :

Dans la cour des automobiles sont en permanence. Elles vont chercher nos soldats aux gares de la Chapelle, d'Aubervilliers, etc., c'est-à-dire là où s'arrêtent définitivement les trains sanitaires destinés au camp retranché de Paris, et les transportent soit à l'hôpital américain, soit dans d'autres hôpitaux, selon les ordres reçus.

D'autres automobiles ordinaires servent à un service de navette entre le boulevard d'Inkermann et la Porte Maillot pour le personnel médical et infirmier. On gagne ainsi beaucoup de temps.

Voici l'office pour le public, un hall dans lequel des boxes en bois blanc furent élevés en hâte. Un tableau porte les noms des trente-deux chirurgiens et dentistes attachés à l'hôpital, des petites fiches bleues placées en face

de chaquc nom indiquent si le praticien est là ou non : *in* ou *out*. Le portier est un homme du monde, décoré de la Légion d'honneur, et fort aimable, aidé dans sa besogne par des boys-scouts. Nous exposons le but de notre visite : All right, on va nous adresser à M. Twyeffort, *officer of the day* : ainsi est appelé le membre du Comité de service.

M. Twyeffort nous pilote à travers les salles de malades, aux lits très espacés, où des nurses et des infirmiers aux costumes blancs impeccables évoluent avec un air à la fois grave et empressé. Les filles de service ont des petits bonnets blancs juchés sur le haut de la tête, un peu comme les bonnets d'Arlésienne, seulement ils sont entourés d'un ruban de velours noir. Des tables roulantes permettent de porter les objets à pansements et la pharmacie d'un lit à l'autre.

Les officiers sont groupés par deux ou trois dans des chambres.

A proximité, on a construit des balcons sur lesquels, aux heures de soleil, les blessés peuvent s'étendre.

Le personnel comprend quatre cents hommes et femmes. Infirmiers et infirmières sont presque tous d'origine américaine, soit habitant Paris en temps normal, soit venus exprès des Etats-Unis. En ce qui concerne le personnel payé : filles de salle et de cuisine, porteurs destinés à monter et descendre les malades, car il n'y a pas d'ascenseurs, ce sont souvent de nos compatriotes choisis parmi des femmes ou parents de mobilisés.

Il y a quatre salles d'opérations, pourvues chacune des installations et instruments les plus modernes ; trois sont destinées aux chirurgiens permanents, la quatrième est réservée à la délégation d'une Faculté de Médecine des États-Unis venue pour trois mois et qui, après ce stage, sera remplacée automatiquement par une autre, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la guerre. Ainsi toute la haute science chirurgicale de l'Amérique du Nord aura participé aux soins de nos blessés.

Nous traversons des laboratoires, des salles de pansement, la pharmacie, et nous entrons dans la chapelle, tout au moins originale : un côté a été aménagé pour le culte catholique, l'autre pour le culte protestant : le dimanche les deux services se succèdent. Ceci serait un peu pour nous surprendre si nous ne savions qu'en Amérique le fait se reproduit assez fréquemment.

M. Twyeffort nous mène dans une salle où, renversés sur cinq fauteuils articulés, autant de patients ouvrent la bouche devant des *gentlemen* en blanc armés d'instruments compliqués. Nous sommes chez les dentistes. On sait que les États-Unis sont le pays de l'art dentaire et que de tous les endroits du monde civilisé des chirurgiens-dentistes y viennent compléter leur instruction professionnelle. Les Américains ont donc voulu faire profiter nos soldats de leur science.

Tous les blessés de l'hôpital doivent passer entre les mains des dentistes, qui leur visitent la bouche, soignent les dents carriées, enlèvent

et remplacent les dents inutilisables, fabriquent des dentiers. Quant à ceux qui ont reçu des blessures à la face, intéressant les dents ou les mâchoires, les dentistes remettent en état mâchoires et dents avant que les chirurgiens ne pratiquent les opérations indispensables pour redonner, autant que possible, à ces malheureux figure humaine. Des cures merveilleuses dont tout un album photographique a fixé le souvenir ont été ainsi réalisées boulevard d'Inkermann.

Mais les habiles praticiens de l'hôpital américain tiennent à faire remarquer que ces cures ne sont que l'exception. Le principal intérêt de leur clinique réside en ceci, selon eux, que les blessés qui retournent au front sont munis désormais d'une dentition parfaite et que par suite bien des maladies leur sont évitées. Et ils souhaitent que les observations qu'ils auront réalisées pendant la durée de la guerre amènent les pouvoirs publics à doter toutes les unités de troupes, de façon permanente, de services dentaires, au même titre que de services médicaux et chirurgicaux.

Notre visite se termina par les sous-sols où sont installés la cuisine qui prépare 1.600 repas par jour, la lingerie où passent de 23 à 26.000 pièces par semaine, la pharmacie, l'atelier de tailleurs où se réparent gratuitement les effets des blessés, le magasin qui permet de donner à ceux-ci, quand ils s'en vont, du linge neuf, le service fumigatoire où les effets des blessés qui arrivent sont passés à l'étuve.

Ajoutons que l'hôpital possède des masseurs,

un coiffeur, un pédicure, des ouvriers d'état, que chaque étage renferme un magasin de médicaments et de pansements : on a utilisé 125.000 pansements en janvier 1915.

Les dépenses totales du Comité s'élevaient, à la fin d'avril 1915, à plus de deux millions, elles atteignent 4.000 francs par jour.

*
* *

L'Hôpital de la Croix-Rouge japonaise.

Rue de Presbourg, n° 1, se dresse l'hôtel Astoria. La hauteur des tourelles pointues qui dominent l'immeuble, supérieure à celle que les règlements de voirie autorisent aux alentours de la place de l'Étoile, suscita de nombreuses protestations dans les journaux, les Sociétés s'intéressant à l'esthétique de la capitale et au Conseil Municipal. La Ville de Paris intenta un procès au propriétaire, un Allemand, et le fit condamner à démolir la partie de l'édifice dépassant le gabarit réglementaire. Mais celui-ci s'y étant refusé, la Ville dut procéder à une autre instance pour obtenir l'autorisation d'opérer elle-même et le second procès durait encore lorsque la guerre éclata.

On prétendit alors dans le public que les tourelles d'Astoria contenaient des postes de télégraphie sans fil et le propriétaire fut arrêté. Le bruit se répandit aussitôt qu'il avait été condamné à mort et fusillé, mais il n'en était

rien. Après quelques jours de détention une ordonnance de non-lieu intervint et il fut envoyé dans un camp de concentration.

Mis sous séquestre comme tous les biens d'origine allemande, Astoria fut quelque temps le siège d'une ambulance anglaise, puis le Ministre de la Guerre le concéda à la Croix-Rouge japonaise.

Celle-ci, qui en 1877 comptait 38 membres et en comprend aujourd'hui 1.400.000, avait décidé de fonder trois hôpitaux avec son personnel, à Londres, Pétrograd et Paris. Cette invasion jaune de la bienfaisance ne figurera pas parmi les caractéristiques les moins intéressantes de la présente guerre.

Le personnel de la Croix-Rouge japonaise est arrivé à Paris au début de mars. Emportant avec elle tout le matériel en instruments, médicaments et pansements nécessaire pour un hôpital chirurgical de 150 lits, un navire avait été spécialement affrété pour transporter ses quatre cent cinquante colis.

A l'hôpital, nous sommes reçu par M. Kakou, secrétaire du médecin-chef. Bien qu'il vienne pour la première fois en Europe, M. Kakou parle admirablement le français et nous explique tout d'abord que l'hôpital est placé sous le contrôle direct du Ministre de la Guerre. Toutes les dépenses du personnel japonais, ainsi que celles qu'entraînent les soins des blessés, sont à la charge de leur Croix-Rouge ; le Service de santé français assure les autres frais de l'établissement par l'entremise d'un officier gestionnaire.

M. Kakou nous présente à M. Shihota, chirurgien en chef,. professeur réputé de l'Université de Tokio, à ses deux assistants, les docteurs Watanafé et Moteki, au pharmacien en chef, M. Hosohawa, aux infirmières-majors, Mlles Yuasa et Hymma. Toutes ces personnes sont fort aimables, mais prononcent difficilement quelques mots de français ; il est vrai que nous serions bien embarrassés d'en dire un seul en leur langue. Nous nous bornons donc à des poignées de mains chaleureuses.

Parcourons l'hôpital : les luxueuses chambres, les salons imposants d'Astoria ont été aisément convertis en chambres et dortoirs ultra-confortables pour les blessés. L'air et la lumière pénètrent partout à profusion et les vertes frondaisons des arbres des Champs-Élysées égaient la perspective. Vives, légères, souriantes de leurs dents très blanches, rendues encore plus blanches par le mat du visage, trottent et s'empressent les infirmières japonaises. Le costume est blanc, seule la coiffure est curieuse : très haute, en forme de diadème plein, avec des plissés en grosses côtes. Elle semble encore plus élevée en raison de la petite taille de celle qui la porte.

Il y a vingt-cinq infirmières toutes professionnelles et ayant passé quatre années dans les écoles de la Croix-Rouge japonaise. On nous a envoyé naturellement des sujets d'élite, plusieurs ont fait la campagne de Mandchourie et furent médaillées pour leur belle conduite.

L'hôpital comprend deux salles d'opération, deux laboratoires, une salle de désinfection.

Tous les instruments et appareils, de fabrication japonaise, sont conformes au dernier cri de la science. Plusieurs pièces de l'hôtel renferment les médicaments, bocaux pharmaceutiques, pansements divers, paquets de coton apportés de là-bas. Comme les casiers manquaient, ainsi que les ouvriers qui auraient pu en fabriquer, les Nippons, en gens pratiques, ont ouvert les caisses sur un côté et les ont étagées les unes sur les autres le long des murs. Chaque objet porte une double inscription : l'une en japonais, l'autre en latin. L'ensemble est imposant, il y a là de quoi remettre sur pied des milliers de combattants.

Le personnel, auquel se sont adjointes bénévolement quelques dames françaises, habite Astoria. Il est enchanté du voyage, enchanté de soigner nos blessés, enchanté aussi de visiter Paris.

« Vous faites faire votre cuisine nationale ? demandons-nous à M. Kakou.

— Pas du tout, nous répond-il, nous mangeons uniquement à la française. La cuisine française est très connue et très appréciée au Japon. »

*
* *

Ne quittons pas les hôpitaux étrangers sans constater qu'il en existe près d'une centaine en France, toutes les nationalités y sont représentées : Américains du Nord et du Sud, Afrique du Sud, Suédois, Anglais, Russes, Hollandais, Espagnols, Italiens, etc..., il y a même un hôpital fondé par l'Éthiopie.

*
* *

Ceux qui abandonnent leur maison aux blessés. - A l'hôtel du Prince de Wagram. - Trop de chance !...

Nombreux sont les châteaux ou hôtels particuliers que des personnes appartenant à la haute société parisienne ont mis à la disposition des Sociétés de la Croix-Rouge pour y hospitaliser des blessés pendant toute la durée de la guerre.

Citons parmi ces châteaux, dans le camp retranché de Paris : le château de Courances, près Étampes; le château de Marienthal, à Verrières-le-Buisson ; le château de Romainville, à Ecquevilly (Seine-et-Oise) ; le château de Villarceaux, à Chaussy ; le château de Boulogne, à Neuilly ; le château Saint-Périer, à Étampes ; le château de Jarcy, à Mandres ; le château de la Maison-Blanche, à Gagny ; le château de Mme Béjot, à Nointel. Les principaux hôtels parisiens convertis en hôpitaux sont : l'hôtel Gramont d'Aster, avenue de l'Alma ; l'hôtel Raphaël Georges Levy, 3, rue de Noisiel ; l'hôtel du Prince de Wagram, 15, avenue de l'Alma ; l'hôtel Veil-Picard, 63, rue de Courcelles ; les hôtels Édouard et Edmond de Rothschild, 2, rue Saint-Florentin et 41, Faubourg Saint-Honoré ; l'hôtel Ephrussi, 19, avenue du Bois-de-Boulogne ; l'hôtel James Hyde, 18, rue Adolphe-Yvon ; l'hôtel de Mme de Contades, 65, rue de Chaillot ; l'hôtel Eugène

Pereire, 45, Faubourg Saint-Honoré ; l'hôtel du vicomte Cornudet, 125, avenue Henri-Martin.

Il serait facile de faire une énumération semblable, parfois même plus imposante encore, pour les diverses régions militaires de la France. Mais celle-ci suffit à démontrer sous une de ses formes les plus caractéristiques l'immense élan de solidarité qui a soulevé toutes les classes de la société.

Pénétrons dans une de ces demeures somptueuses devenues la maison du soldat blessé, quelle que puisse être sa condition sociale. Nous voici avenue de l'Alma, devant l'hôtel du Prince de Wagram, imposant et monumental d'aspect. A gauche, dans la cour, s'ouvre une double porte en fer forgé d'un admirable travail et qui, par un court escalier de pierre, conduit au vestibule du rez-de-chaussée.

Le Prince de Wagram est mort depuis quelques années et ses trois héritiers ont mis, le jour de la déclaration de guerre, cet hôtel grandiose à la disposition de la Société Française de Secours aux blessés pour tel usage que bon lui semblerait.

La Société l'a donc confié à un Comité que préside avec le dévouement le plus actif et le plus pratique Mme Thomson, femme du ministre du Commerce, pour en faire un hôpital de 70 lits réservé aux soldats dont les blessures intéressent les yeux. Le Comité a obtenu le concours d'un oculiste réputé, le docteur Morax, qui fait des merveilles.

« Nous ne nous préoccupons pas seulement, comme c'est notre devoir strict, explique

Mme Thomson, de soigner de notre mieux nos chers malades, mais nous pensons aussi à leur avenir. Guérir les yeux ne saurait suffire, il faut supprimer ou tout au moins atténuer dans la mesure du possible ce qui les défigurerait pour le restant de leur existence. Nous avions ces jours derniers un blessé, garçon de café de son état, auquel un éclat d'obus avait crevé l'œil gauche et enlevé la paupière, d'où impossibilité de faire tenir un œil de verre. Le docteur Morax a prélevé un morceau de peau sur la cuisse du patient et lui a refait une paupière. L'œil de verre tient parfaitement, ce brave homme, qui est plusieurs fois père de famille, pourra donc continuer sa profession et élever les siens.

« La plupart de nos pensionnaires ont de vingt-deux à vingt-six ans, un aspect physique déplaisant les empêcherait de se marier. Nous devons songer à cela, car la France va avoir besoin que les familles se fondent et se perpétuent très nombreuses.

« Nous avons hélas ! quelques aveugles incurables. Vous ne sauriez croire de quelles attentions leurs camarades moins éprouvés les entourent. Ils s'ingénient à leur éviter tout ce qui peut rendre plus sensible leur infirmité. Certains ont, à ce sujet, des trouvailles d'une rare délicatesse. »

Quand nous visitons l'hôtel-hôpital c'est l'heure du déjeuner : dans la magnifique salle à manger tous ces braves garçons sont attablés causant de façon animée, mais non bruyante. « Beaucoup ont hâte de repartir sur le front,

nous dit Mme Thomson, il faut les raisonner pour qu'ils consentent à se laisser guérir complètement. »

Toutes les autres pièces ont été transformées en chambres de plusieurs lits, chacune d'elles possède une vue superbe soit sur l'avenue de l'Alma, soit sur le jardin où l'après-midi s'organisent de joyeuses parties de croquet. On a cependant gardé à la salle des fêtes sa destination ordinaire : de temps à autre de bons artistes s'y font entendre. « Ah ! Madame, disait, au cours d'une de ces auditions, à Mme Thomson l'un des blessés, ouvrier de condition modeste, quand j'écrirai à mes parents que je suis installé dans une grande salle toute en or à entendre des artistes de la Comédie-Française et de l'Opéra et que tout ça est pour moi, jamais ils ne voudront me croire. J'ai vraiment trop de chance ! »

*
* *

La Maison de Santé du Docteur Bonnet.

Jusqu'à présent nous avons parcouru des hôpitaux organisés de leur mieux dans des locaux de fortune. Nous sommes maintenant, 7, rue de la Chaise, à la Maison de Santé Velpeau, l'une des plus réputées de Paris, et que son directeur, le Docteur Charles Bonnet, a transformée en hôpital auxiliaire.

Occupant le luxueux hôtel que Murat et sa femme Caroline, sœur de Napoléon, habitèrent

pendant le premier Empire, la Maison de Santé Velpeau offre pour les grands blessés l'inappréciable avantage d'une installation établie à loisir avant la guerre et établie avec l'unique souci d'apporter à des malades, ne regardant pas à la dépense, tout le confort et toutes les précautions désirables avant, pendant, après une opération. Tous les blessés hospitalisés rue de la Chaise sont traités d'ailleurs exactement comme la clientèle fortunée de cet établissement l'est en temps ordinaire et sont l'objet des soins éclairés du chirurgien en chef, le Professeur Jean-Louis Faure, et du médecin en chef, le Docteur Bonnet. M. Delavenne, conseiller municipal de Paris, occupe les fonctions d'administrateur, et M[me] Bonnet dirige avec dévouement l'économat.

Et dans l'escalier monumental qui assista aux défilés étincelants des grands dignitaires des maréchaux de l'Empire se rendant aux célèbres bals de la Reine de Naples, circulent à présent, claudicant, la tête entourée de bandages, les officiers et soldats de la guerre 1914-1915. Le rude soldat que fut Murat, s'il eût pu prévoir l'avenir, eût sans doute envisagé sans regret une telle métamorphose.

Cet hôpital modèle présente un intérêt si marqué que lorsque le journal *La Presse* de Montréal eut l'idée de provoquer une souscription des municipalités canadiennes en faveur des blessés français, ce fut au Docteur Bonnet qu'il apporta les fonds ainsi recueillis. Aussi, au-dessus de la haute porte cochère de la Maison de Santé Velpeau, se dresse le noble

écusson de la province de Québec avec la devise en français : « Je maintiendrai. »

*
* *

Pour avoir des nouvelles des blessés. - Pour aller leur rendre visite.

Le blessé est à l'hôpital, les siens ont hâte d'avoir de ses nouvelles et dans bien des cas, au moins au début du traitement, il est dans l'impossibilité d'écrire. Et ce serait cependant pour le brave garçon un tel réconfort que de recevoir une visite ou à défaut une lettre de sa famille.

Les infirmières le comprirent et, tout de suite, se mirent à la disposition des blessés qui leur étaient confiés pour écrire en leur nom et solliciter une prompte réponse.

La Direction du Service de Santé eut l'excellente idée de créer une carte médicale que le médecin traitant devrait envoyer obligatoirement chaque semaine à la personne désignée par le malade. De la sorte la famille pourrait suivre les phases du traitement; voici le facsimilé au recto et au verso, mais sur format un peu réduit, de la carte médicale :

FRANCHISE POSTALE

Loi du 31 mai 1871.
Décret du 3 août 1914.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CORRESPONDANCE MILITAIRE

Envoi du (1) ....

....

en traitement à (2) ....

à l'hôpital { militaire (3)
mixte (3)
civil (3)
de complément (3)
auxiliaire (3)

(1) Nom, prénoms et situation militaire du malade ou blessé.

(2) Nom de la ville et du département.

(3) Compléter la désignation de l'établissement où l'intéressé est en traitement.

Biffer les autres désignations.

Adresse de la famille. { *M* ....
....
....

BULLETIN DE SANTÉ D'UN MILITAIRE EN TRAITEMENT

Ce bulletin, destiné à la famille, doit être envoyé avec l'assentiment de l'intéressé et à la personne désignée par lui.

Il doit être établi et expédié chaque semaine par les soins du médecin traitant.

a) NATURE ET CARACTÈRE DE LA MALADIE OU BLESSURE :

b) DÉSIRS EXPRIMÉS PAR LE BLESSÉ OU LE MALADE :

Le Médecin traitant,

Signature,

On a vu qu'aucun pronostic n'y figurait, car il était plus prudent de s'en tenir à la simple indication de la nature de la maladie ou de la blessure.

En tout cas, avec cette carte, l'autorité militaire était certaine que, dans la semaine de l'arrivée, la famille serait prévenue de la ville et de l'hôpital où le blessé était en traitement.

*
* *

D'autre part le Ministre de la Guerre se mit d'accord avec les Compagnies de Chemins de fer pour prendre la décision suivante :

Il est remis aux intéressés, par les soins des chefs de gare, un billet à demi-place pour aller de leur domicile à l'établissement où leur parent est hospitalisé et pour revenir à leur point de départ. Cette réduction ne s'applique qu'aux personnes ayant le degré de parenté suivant : ascendants, frères ou sœurs, épouses ou enfants.

La remise du billet n'est effectuée que sur présentation par l'intéressé d'une pièce, télégramme ou lettre, authentiquée par le maire et constatant le lieu de l'hospitalisation.

Cette pièce doit certifier également, par les soins du maire, le degré de parenté obligatoire.

En ce qui concerne le retour, les intéressés doivent faire viser et dater cette même pièce par le médecin-chef de l'établissement hospitalier et partir dans le délai des trois jours qui suivent l'apposition du visa.

Conformément aux dispositions en vigueur

en temps de paix pour les visites aux hôpitaux, contre présentation de la susdite pièce visée, il est délivré aux intéressés un billet à demi-place pour revenir du lieu de l'hospitalisation à leur domicile.

Dès lors les visites aux blessés furent rendues plus faciles. On verra tout à l'heure que le Ministre de la Guerre a accordé par ailleurs une permission de sept jours à tout blessé soigné dans les hôpitaux du territoire, après sa guérison, avec parcours gratuit à l'aller et au retour sur les chemins de fer en ligne directe.

*
* *

Près d'un lit d'Hôpital. - Les fiancées.

On est très strict pour les visites dans les hôpitaux militaires et l'on n'autorise — en principe — parents et amis à approcher du lit des malades que deux fois par semaine à des jours et des heures fixés par le règlement ; exception n'est faite que pour ceux qui sont en danger de mort.

On devine combien les visites sont impatiemment attendues. Même s'il souffre, même s'il craint pour lui des suites fâcheuses, le blessé s'efforce de paraître gai, souriant, certain de guérir entièrement ; pourquoi effrayer ceux qu'il aime ?

Il y en eut qui poussèrent cette préoccupation jusqu'à l'héroïsme.

M. Max Maurey, directeur du Grand Guignol,

a assisté à la scène suivante dans un des hôpitaux de Clichy :

On annonce à un soldat, qui a dû subir l'opération d'une main et se porte aussi bien que possible, la visite de sa mère, laquelle a fait un long voyage pour venir l'embrasser.

Elle ignore l'opération et son fils n'a pas le courage de lui apprendre la triste nouvelle. Il emmaillote le poignet mutilé, dissimule si bien ce qui manque que la mère prend la blessure pour une simple égratignure sans gravité et part heureuse.

« Elle le saura toujours trop tôt », s'écrie le brave garçon.

Nous pouvons rapprocher de ce beau trait la réponse touchante, car elle procède d'un sentiment identique, d'un tout jeune soldat qui a eu la main broyée. Le major lui parle d'une amputation nécessaire.

« Ça ne te fait pas peur ? lui dit-il.

— Non, mais comment écrirai-je à maman ? »

Un soldat de la classe 1914 soigné en septembre dans un hôpital de Carcassonne, atteint à la cuisse, dut subir cinq opérations, au cours desquelles on lui retira des chairs, des débris de toute sorte, il écrivait à ses parents :

« Aujourd'hui, le médecin m'a encore sorti un morceau de capote ou de pantalon ; je ne sais quand cela finira. Tout le monde me blague, on m'appelle les Nouvelles Galeries ou la Samaritaine, à cause du magasin que j'avais dans la cuisse, et le médecin m'a dit qu'il allait me faire poursuivre pour détournements d'effets militaires.

« On me fait toujours des pansements d'alcool à 90° ; je suis toujours au lit, mais j'espère dans quelques jours pouvoir me lever. »

Un garçon de vingt-cinq ans qui avait eu le genou touché par un éclat d'obus et à qui une personne charitable demande quel cadeau le plus agréable elle pourra lui apporter sur son lit d'hôpital.

« Un peigne », répond-il.

Il attendait pour le lendemain la première visite de sa fiancée.

Il y aurait un chapitre charmant à écrire sur ces visites des fiancées.

C'est par milliers que les soldats des jeunes classes avaient été surpris par la mobilisation à quelques mois, quelques semaines, quelques jours de leur mariage. Et maintenant les voilà gisant dans un lit d'hôpital, eux que la « promise » a vu, pour la dernière fois, pleins de force, de santé.

« Comment va-t-elle me trouver, vais-je encore lui plaire ? » se demandent-ils.

Plus terrible encore est la situation de ceux qu'une blessure inexorable a défigurés ou rendus infirmes. Combien de ces derniers ont prié leur fiancée de venir les voir afin de lui rendre sa parole.

Mais toutes ont refusé la parole qui leur était rendue, et combien de cortèges de noces où le marié devait marcher avec des béquilles !...

Mieux encore, des mutilés ont vu venir, près de leur lit de souffrances, des jeunes filles qui naguère avaient répondu par un refus à la demande de leur main. C'est ainsi qu'au début

de 1915, un jeune docteur en droit, cité à l'ordre du jour de l'armée et amputé d'un bras, épousa, dans une ville près de Paris, celle qui, un an auparavant, presque jour pour jour, avait déclaré ne pas vouloir devenir sa femme !

D'autres visites sont navrantes, celles qui se font au chevet d'un blessé qui est perdu. Au reçu d'un télégramme la famille est accourue ; le pauvre garçon est tellement changé, on le reconnaît à peine et lui, hélas ! ne reconnaît plus personne. Tant d'espérances reposaient sur cette tête amaigrie, tant d'existences étaient embellies par la sienne et tout cela est fini !

La joie et la douleur voisinent d'un lit à l'autre les après-midi de visite, et des drames poignants se jouent à voix basse pendant qu'à côté s'échangent de tendres aveux.



C'est ici l'endroit de citer une œuvre, la Visite et l'Aide aux Blessés, 88, rue Jouffroy, qui a pour but de se substituer dans la mesure du possible à la famille ou aux amis lointains.

Quelqu'un a-t-il dans l'hôpital d'une ville quelconque un blessé auquel il s'intéresse sans avoir le loisir de se rendre près de lui. Il n'a qu'à passer rue Jouffroy et y faire connaître les communications ou remettre les paquets qu'il destine au blessé.

Périodiquement des délégués de l'Œuvre se rendent dans toutes les villes, visitent chaque hôpital et déposent fidèlement et gratuitement

toutes les commissions entre les mains des blessés. L'Œuvre fait passer des notes dans les journaux, plusieurs jours d'avance, pour indiquer l'itinéraire de chaque tournée.

*
* *

Les secours de la religion. Une circulaire de M. Millerand.

Au début la question des cérémonies cultuelles fut diversement résolue dans les hôpitaux militaires et annexes, car dans les hôpitaux auxiliaires ou bénévoles les difficultés se présentèrent plus rarement.

Sous le prétexte de ne porter aucune atteinte à la liberté de conscience des hospitalisés, certains administrateurs d'hôpitaux militaires en étaient arrivés à interdire pratiquement aux blessés catholiques, protestants ou israélites, l'exercice de pratiques religieuses. Et cette situation était d'autant plus regrettable qu'en ce qui concernait nos braves soldats mahométans, la plus grande facilité était accordée pour qu'ils puissent exercer leurs pratiques rituelles.

Par exemple ces administrateurs défendaient qu'une messe fût dite le dimanche dans l'hôpital, alors que la plus proche église était trop éloignée pour que les blessés pussent s'y rendre, ou encore un abbé, un pasteur, un rabbin visitant un blessé sur sa demande n'avait pas le droit de répondre à un autre soldat qui voulait lui parler. Ce soldat devait faire une nouvelle demande —

on exigeait parfois même qu'il l'écrivît de sa main — et l'aumônier était obligé de revenir à nouveau.

De telles mesquineries étaient intolérables et allaient contre le principe même de « l'union sacrée ». On n'avait pas demandé aux soldats avant de les exposer au feu de l'ennemi s'ils avaient ou non des pratiques religieuses, c'était donc bien le moins qu'une fois blessés ils fussent libres de trouver des consolations qu'ils désiraient avoir.

Deux circulaires du 1er et du 14 octobre 1914, sur ce sujet, n'ayant pas été interprétées partout comme il convenait, M. Millerand, ministre de la Guerre, rédigea peu après un nouveau document qui lui ne pouvait présenter la moindre ambiguïté et qui fut envoyé aux généraux commandant les régions ainsi qu'aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon.

Ces circulaires, écrivait le Ministre, ne sauraient, en aucun cas, avoir pour résultat de priver les blessés, ni les membres du service hospitalier attaché aux formations sanitaires, de pratiquer leur culte ou de recevoir des secours religieux dans les mêmes conditions où ils pourraient le faire s'ils étaient dans leurs foyers. Ils ont à cet égard la même pleine et entière liberté.

Dans le même esprit qui a déterminé le gouvernement à rétablir, pour la durée de la guerre, les services d'aumônerie à bord des bâtiments de la flotte, je ne vois pas d'objection à ce que, lorsqu'un établissement sanitaire paraît trop éloigné des lieux publics cultuels pour que les militaires hospitalisés puissent pratiquement en suivre les

offices, des ministres des diverses religions qui en exprimeraient le désir soient mis à même d'assurer à l'intérieur de l'établissement, à titre temporaire et pour les besoins du personnel hospitalier et infirmier, un service des cultes. La tenue de réunions cultuelles n'étant plus d'une manière générale et d'après les dispositions combinées des lois du 9 décembre 1905, 2 janvier et 28 mars 1907, subordonnée à aucune autorisation administrative ou déclaration préalable, la convenance de laisser organiser des services temporaires de cette nature n'aura à être appréciée dans chaque cas que par l'autorité militaire locale chargée de la surveillance et de la discipline intérieure des formations sanitaires.

Celle-ci devra d'ailleurs veiller soigneusement à ce que l'organisation qui sera éventuellement adoptée pour la célébration d'offices religieux dans les hôpitaux visés au précédent paragraphe ne comporte l'affectation exclusive et permanente à l'usage du lieu de culte d'aucune salle nécessaire aux besoins de l'établissement hospitalier.

J'ai enfin à peine besoin d'indiquer que les offices funèbres nécessités par les obsèques des militaires décédés dans les formations sanitaires peuvent être librement célébrés dans tous les hôpitaux sans qu'aucune autorisation particulière doive intervenir à cet effet.

Vous voudrez bien, d'ailleurs, partout où ce sera nécessaire vous mettre d'accord avec les représentants autorisés des trois grandes sociétés d'assistance aux blessés pour assurer l'application de cette circulaire dans l'esprit de concorde, de modération et de tolérance qui la dicte et qui doit, en toutes circonstances, commander vos actes, comme il inspire les décisions du gouvernement. Je vous prie de donner connaissance de la présente circulaire au personnel du service de santé placé sous vos ordres.

Cette circulaire clôturait le débat à la satisfaction générale.

*
* *

Pour distraire les blessés. - La Matinée du Trocadéro. - Un discours de M. Viviani.

Pour distraire blessés et malades, les bonnes volontés ne manquaient certes pas ; administrateurs, infirmières, donateurs et donatrices eurent vite fait de doter tous les hôpitaux de jeux divers et de livres.

Une œuvre spéciale, Le Foyer du Blessé, 13, Faubourg Montmartre, s'institua même pour doter les hôpitaux militaires créés dans les établissements de l'Assistance Publique de salles de jeux, de lecture et de correspondance, avec boissons chaudes et friandises.

Mais cela ne suffisait pas, bientôt des artistes eurent l'idée d'aller se faire entendre chez les blessés, et des concerts s'organisèrent pour leur plus grande joie où des vedettes des théâtres les plus cotés, des musiciens de talent tinrent à honneur de figurer. C'est à un des concerts de ce genre, se déroulant au Grand Palais, que Mlle Eugénie Buffet reçut de son auditoire de blessés enthousiasmés les galons de caporal.

Le mercredi 14 avril eut lieu une matinée de gala unique dans les annales de Paris. Ce fut une représentation organisée sur l'initiative de M. Dalimier, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, et des artistes des théâtres subventionnés,

pour les blessés des nations alliées soignés dans le camp retranché de Paris ; 6.000 d'entre eux y assistèrent.

Toutes les places avaient été réservées à ces braves et aux infirmières les conduisant, sauf cinq loges destinées au Président de la République, aux ministres, aux membres du corps diplomatique et à la presse. Aucune autre personne, malgré de multiples demandes, n'avait été admise.

Fait exceptionnel, la matinée ne comportait pas un centime de frais, pas même ceux qui incombent généralement aux matinées de bienfaisance. L'État, auquel appartient le Trocadéro, avait concédé gratuitement la salle et la lumière, les droits d'auteurs et des pauvres étaient supprimés, la Ville de Paris avait renoncé aux allocations dues pour le service de pompiers et de gardes républicains, artistes, orchestre, personnel ne touchaient aucun salaire ; enfin le programme lui-même avait été dessiné gratuitement par Scott et gravé non moins gratuitement par Devambez.

A leur entrée dans l'immense salle, les blessés recevaient des mains de cinquante gracieuses comédiennes, chanteuses ou danseuses, le programme représentant un « Poilu », avec cette inscription : « A nos héros, 14 avril 1915. »

A l'arrivée du Chef de l'État, l'orchestre exécuta la *Marseillaise* et les hymnes des nations alliées écoutés debout par toute l'assistance. Puis M. Viviani prit place sur la scène, entouré des membres du Gouvernement, et s'adressa en ces termes à son glorieux auditoire :

Monsieur le Président de la République qui a tenu à assister à cette réunion, le Gouvernement qui m'a donné le mandat d'y porter en son nom la parole, ne pouvaient demeurer étrangers à cette cérémonie patriotique. Et encore que tant de deuils la viennent assombrir, c'est bien aujourd'hui la fête de la gloire dans cette vaste enceinte, trop petite cependant pour contenir même une faible partie de ses élus.

Au nom de la nation, je salue, jeunes hommes, votre vaillance. Vous ne serez d'ailleurs pas surpris qu'à travers vous, je salue vos frères d'armes absents et ceux que la guérison a libérés de leurs blessures, et ceux qui sont repartis déjà sur le champ de combat, et ceux qui subissent stoïquement la dure captivité sur le sol ennemi, et ceux enfin qui sont tombés pour toujours, offrant, sans un regret de leur splendide jeunesse, la rançon du sang tandis que leurs mères paient encore la rançon des larmes.

Vous avez tous fait de votre vaillance et de votre souffrance un don magnifique au pays. Pourquoi, pourquoi tous ces héros, je parle de vous en parlant d'eux, ont-ils donné et donnent-ils plus que leur vie même, dans cet élan d'héroïsme mystique dont la modestie fait la grandeur. Comptent-ils recevoir le salaire que la renommée avare verse si tardivement à la mémoire des disparus ? Ils savent que le piédestal de marbre n'attend que de rares privilégiés, ils savent que la gloire ne fera pas descendre sur chacun d'eux sa lumière, ils savent que leurs sacrifices seront anonymes, qu'ils s'immolent dans le mystère, que s'ils tombent, sauf des proches, pour la plupart, la mort sera ignorée. Ils le savent. Mais ils savent aussi que la vie n'est pas le bien suprême, que le bien suprême c'est, pour l'homme, l'honneur, et l'indépendance pour une

nation, ils savent que par eux les générations qui se lèveront demain, sous le soleil, seront affranchies des angoisses et des servitudes, ils savent que la Patrie rassemblera demain, sur sa terre agrandie, tous ses enfants. Et ils vont le regard fixé sur l'image glorieuse qui se dresse dans l'avenir.

Et leur fierté peut être plus grande encore. Quoique acharnés au combat quotidien de la tranchée, ils peuvent donner une attention suffisante à la noble nation dont ils sont les champions. Ils voient le grand miracle de l'unité morale couronnant l'unité matérielle, ils voient la sérénité des âmes, la gravité des esprits, la virilité des courages, l'ensemble des vertus profondes de cette race dont la lourdeur et l'hypocrisie allemandes affectaient de railler la prétendue légèreté. Ils voient tous les citoyens unis et toutes les mains serrées autour du drapeau. Mais il faut qu'ils apprennent que c'est à leur héroïsme que, pour la plus grande part, est due cette merveilleuse alliance des cœurs et des consciences.

Eh bien ! que par reconnaissance pour tant de services la nation plus intimement encore se lie aux combattants, aux captifs, aux morts. La France est prête à tous les sacrifices, ainsi que ses alliés qui luttent à ses côtés pour le droit et dont je salue, au nom de mon pays, les héroïques soldats confondus dans cette salle avec les nôtres. Tant qu'il faudra combattre, la France combattra. Elle n'envisagera, d'accord avec ses alliés, l'éventualité de la paix qu'après avoir avec eux refoulé de la patrie belge l'agresseur, restauré pour elle-même l'intégralité de son unité territoriale, brisé, d'un effort commun, le militarisme prussien, libéré l'Europe. Cela elle le doit à son histoire, à son passé, à son honneur. J'ajoute qu'elle le doit aussi à ceux de ses enfants qui saignent et qui meurent et qui pensent bien

que ce n'est pas au pied des hécatombes qu'une paix précaire pourra germer.

Et maintenant, jeunes gens, puisque vous l'ont permis les soins éclairés de vos médecins, les soins charitables des infirmières et des infirmiers que je remercie de leur inlassable dévouement, profitez de la magnifique offrande que le talent et le désintéressement des artistes de Paris vous apportent. Demain vous continuerez à être tout à la patrie, mais, que dis-je, ici vous ne cessez pas de la contempler. La France n'est pas seulement la patrie justicière dont le bras vengeur a libéré et libérera les peuples, elle est aussi la patrie gracieuse dont le subtil esprit les a vivifiés. Elle a une arme, son épée, dont l'Allemagne connaît le poids, elle se paie avec l'art immortel du pur joyau que son génie a façonné. Et voilà ce qui accroît notre fierté, c'est qu'elle a la force et la douceur.

Le programme se déroula ensuite. Se firent entendre M. Paul Mounet, de la Comédie-Française; Mlle Lapeyrette, de l'Opéra; M. de Max, de l'Odéon; les chœurs et l'orchestre de l'Opéra-Comique exécutèrent les *Soldats de France,* épisode lyrique en quatre tableaux; le corps de ballet de l'Opéra-Comique dansa le *Ballet des Nations;* Mlle Anna Held chanta *Tipperary*, la célèbre chanson de route de l'armée anglaise; Mme Dussanne, de la Comédie-Française, dit *Fanfan la Tulipe;* M. Vilbert *La Lettre de la Tranchée;* Mlle Jane Pierly chanta *Guillaume s'en va-t'en guerre!*

Mlle Chenal, de l'Opéra, escortée d'un cortège de vivandières et de soldats du Directoire, clama la *Marseillaise* accompagnée par l'or-

chestre de l'Opéra-Comique, la musique et les tambours de la Garde Républicaine. L'effet fut considérable : à la strophe « Amour sacré de la Patrie » tous les blessés avaient les yeux pleins de larmes.

Entre les deux parties du concert des artistes offrirent, dans des corbeilles tricolores, des friandises et des cigarettes, dons de plusieurs commerçants de Paris.

A la sortie, zouaves, fantassins, chasseurs alpins, Sénégalais, Marocains, spahis, Belges, Anglais, Écossais, Canadiens, Indiens, etc., montèrent, sous la conduite des infirmières, dans les automobiles, chars à bancs et omnibus qui les attendaient pour les reconduire dans leurs hôpitaux.

*
* *

Comment nous traitons les blessés allemands. Le respect de « Son Excellence ».

Les blessés allemands prisonniers furent toujours traités absolument comme les nôtres. Une consigne sévère avait été donnée à ce sujet et bien rarement on eut l'occasion de la rappeler.

Au milieu de septembre, quelques jours après la bataille de la Marne, le général Galliéni, gouverneur militaire de Paris, visitait le Val-de-Grâce où avaient été rassemblés la plupart des Allemands soignés dans le camp retranché.

Après avoir parcouru les divers services, il se

rend dans la salle où reposent les prisonniers allemands, et, s'adressant à Mlle Marthe Gautier, aide-major du service du chirurgien :

« Vous soignez bien ces blessés, Mademoiselle ?

— Oui, mon général.

— Vous savez qu'il n'y a pas de nationalité pour les blessés.

— Je le sais, mon général. »

Cependant, dans les hôpitaux où les Allemands n'étaient pas séparés des autres blessés, on dut surveiller de près les Marocains.

Ceux-ci, depuis qu'ils se battent en France, n'ont qu'un désir : « Couper le cou à Guillaume ! » Et pour tous ces braves, aux conceptions plutôt simples, tous les soldats allemands sont des Guillaume.

Aussi grande fut la stupéfaction de quatre Marocains, blessés à la bataille de l'Aisne et évacués sur un hôpital de Rouen, en constatant qu'un blessé allemand occupait un lit dans la même salle qu'eux. Bien que pouvant à peine se traîner ils voulaient se jeter sur lui et l'on eut du mal à leur faire comprendre qu'un blessé ennemi avait droit aux mêmes soins qu'eux.

Les lettres écrites par les blessés allemands prisonniers à leurs familles suffiraient à prouver à quel point ils ont eu à se louer de la façon dont ils étaient traités par nous, malgré tant d'atrocités commises par leurs compatriotes. Un blessé de la bataille de la Marne, prisonnier à Bourges, écrivait en octobre :

« Vous me permettrez, mes chers parents, de ne pas vous narrer la façon dont nous fûmes

abandonnés au moment de la retraite de notre armée. C'est bien triste, allez! et loin d'être à l'honneur du corps de santé allemand qui, je pense, n'aura pas à se glorifier de sa conduite sur le champ de bataille. Qui sait? Le jour n'est pas loin où je pourrai vous conter cela tout au long! Mais vous pouvez me croire, les sensations de la guerre sont terribles, comme, par exemple, se réveiller un matin et se voir cerné de toutes parts par les Français, et alors il n'y a plus rien à faire!

« A l'hôpital militaire de Bourges, comme d'ailleurs à l'ambulance de Bar-le-Duc, nous sommes l'objet des soins les plus assidus et les plus empressés ; rien ne nous manque. Je connais ton cœur, ma chère maman, je sais combien tu es bonne, va donc aussi soulager la misère des pauvres soldats blessés français et fais-leur tout le bien que tu pourras. Oui, fais-le, je t'en supplie, en reconnaissance de ce que l'on fait en France pour ton fils.

. . . .

« Il me vient à l'esprit qu'il y a à la maison quelques livres français : donnez-les, je vous prie, de ma part à vos blessés français, qui doivent s'ennuyer mortellement, en proie à une terrible nostalgie comme moi.

« Votre grand fils qui vous embrasse et pense à vous nuit et jour. »

*
* *

Le lieutenant de la garde comte Hohental von Bergen a été traversé par une balle française

qui a effleuré l'épine dorsale. Ramassé sur le champ de bataille, il fut très bien soigné à l'hôpital de la marine de Saint-Mandrier, près Toulon.

M. le lieutenant se divertissait beaucoup pendant son traitement à lire des romans français ; *Tartarin de Tarascon* et *les Trois Mousquetaires* furent ses livres de chevet préférés.

Dans la même chambre que lui était traité un autre lieutenant allemand qui n'était ni comte, ni de la garde, mais un simple professeur d'université. Ce dernier ne s'adressait jamais au premier qu'en lui donnant du : Votre Excellence.

Étant prisonniers les deux officiers étaient consignés dans leur chambre. Mais le lieutenant professeur supplia le médecin qui les soignait l'un et l'autre de lui permettre de sortir de temps en temps, pour quelques nécessités intimes auxquelles, affirma-t-il, il n'oserait jamais se livrer en présence de Son Excellence.

Ce cas curieux de constipation respectueuse ou mieux de respect constipant a été résolu au gré de ses désirs.

*
* *

Le costume de la Croix-Rouge.

A la suite de démarches répétées des Sociétés de la Croix-Rouge, le Ministre de la Guerre prit l'arrêté suivant :

ARTICLE PREMIER. — Les personnels féminins des trois Sociétés d'Assistance reconnues d'utilité publique, énumérées au décret du 2 mai 1913, sont

autorisés à porter dans les formations sanitaires où ils seront employés les insignes ci-après :

a) Une coiffe et un voile de couleur blanche d'une forme spéciale dont le modèle est déposé au Ministère de la Guerre, portant une croix rouge brodée au centre du bandeau ;

b) Une croix rouge sur fond blanc surmontée des initiales de la Société, de couleur rouge, brodée sur le corsage de la blouse d'hôpital et sur la cape ou manteau ;

Un modèle de ces broderies est également déposé au Ministère de la Guerre.

Art. 2. — Le port des insignes ci-dessus décrits est interdit à toute personne n'appartenant pas à une des trois Sociétés de la Croix-Rouge, reconnues d'utilité publique.

Art. 3. — Les infractions au présent arrêté sont passibles des peines prévues à l'article 3 de la loi du 24 juillet 1913, en ce qui concerne l'usage de l'emblème de la Croix-Rouge, et des peines prévues à l'article 259 du Code pénal, en ce qui concerne le port illégal du costume réglementaire à l'article premier ci-dessus.

Les infirmières devaient être en outre munies d'un carnet d'identité avec photographie délivré par les Sociétés.

On remarquera qu'il ne s'agit dans l'arrêté que du droit pour les infirmières de porter le costume dans les formations sanitaires. Ce droit doit naturellement s'étendre chaque fois que les infirmières sortent des formations en « service commandé », par exemple pour aller chercher des blessés ou pour aider à leur transfert dans un autre hôpital.

Mais les premiers mois de la guerre,

quelques-unes d'entre elles avaient pris l'habitude de garder l'uniforme en dehors du service : pour circuler dans la rue, faire des visites, se promener en voiture au Bois de Boulogne, aller dîner au restaurant. Il y avait là une exagération qui pouvait faciliter des abus et des méprises fâcheuses.

*
* *

Le costume si respectable d'infirmière ne fut pas d'ailleurs le seul à tenter les escrocs. Des filous imaginèrent de s'affubler d'uniformes de médecins-majors ou d'officiers d'administration pour quêter au profit d'imaginaires ambulances ou de soi-disant œuvres à l'usage des blessés. L'un d'eux, Paul Cagnard, qui n'avait pour tout titre réel que celui de repris de justice, eut l'audace de s'intituler « docteur-médecin-chirurgien » et de s'établir comme tel 4, rue Cavalotti. Il portait un uniforme de médecin-major de 2e classe et racontait à qui voulait l'entendre qu'il était attaché à l'hôpital militaire Villemin.

A Montmartre, sa renommée fut bientôt grande. S'exhibant dans tous les cafés, à l'heure de l'apéritif, Cagnard, avec une faconde intarissable, montrait un certificat de convalescence fabriqué par lui et attestant qu'il avait été blessé sur le champ de bataille ; deux music-halls se l'attachèrent comme médecin de service.

Les clients affluaient rue Cavalotti, certains

se croyaient guéris par l'effet de ses remèdes, d'autres, au contraire, allaient plus mal, et c'est la plainte de l'un de ces derniers qui mit fin aux exploits de Paul Cagnard.

Il fut arrêté et condamné à la fin d'avril pour exercice illégal de la médecine, port illégal de costume militaire, faux et escroquerie.



Peut-être le public ne se doute-t-il pas assez du courage et de l'abnégation qu'ont dû déployer les infirmières pour accomplir la mission qu'elles s'étaient librement créée dans les hôpitaux du territoire. Combien ont dû dompter leurs nerfs, leur sensibilité, pour assister à des opérations sanglantes, pour panser des plaies atroces, pour vivre dans une atmosphère de douleur et de désolation. Certaines sont pourtant très jeunes et n'avaient connu jusqu'ici de l'existence que les côtés souriants et aimables, mais la guerre est venue, elles aussi ont voulu servir la Patrie et voici qu'elles accomplissent chaque jour des besognes dont autrefois elles ne se fussent jamais crues capables.

Telle jeune femme a oublié totalement la vie mondaine, les réceptions où elle brillait, les voyages luxueux. Du matin au soir elle est maintenant à l'hôpital, servante volontaire des serviteurs du pays, ses fréquentations ce sont de braves gens, le plus souvent simples, sans belles manières, ni instruction, dont les expressions l'étonnent et la déroutent, mais

qu'elle aime bien cependant parce qu'eux, tout comme elle, font noblement leur devoir.

Une infirmière de la Société Française de Secours aux blessés militaires était citée, en mars 1915, à l'ordre du jour par le général commandant la 5e région (Orléans), dans les termes que voici :

Mme de Freycinet, surveillante générale de l'hôpital auxiliaire n° 5, à Orléans, a, dès le début des hostilités, fait preuve de la plus grande compétence dans l'organisation de l'hôpital dont elle dirige personnellement la plupart des services ; d'un dévouement extrême, a consacré toutes ses journées et la plupart de ses nuits à prodiguer des soins aux malades et aux blessés. Au lendemain de la mort de son fils mobilisé, elle a repris sa place au chevet des blessés, s'élevant ainsi au-dessus de la plus cruelle épreuve personnelle pour se consacrer complètement à la noble mission qu'elle s'était volontairement imposée.

Les infirmières des hôpitaux militaires et auxiliaires nous en voudraient si nous omettions de souligner le dévouement des religieuses auxquelles, dans un grand nombre d'hôpitaux, incombèrent les soins à donner aux blessés. Entre tant de belles âmes, les leurs méritent d'être glorifiées au premier rang, qui ont su, au cours de la guerre, porter jusqu'au sublime les vertus chrétiennes et françaises.

*
* *

Les merveilles de la chirurgie. La transfusion du sang. La greffe humaine.

Si les ravages occasionnés par les engins de destruction modernes sont de plus en plus terribles, fort heureusement la science a mis à la disposition du chirurgien des moyens d'investigation autrefois ignorés. La radiographie permet aujourd'hui de savoir exactement la place occupée par une balle ou un éclat d'obus, de déterminer par suite et sans tâtonnements comment l'extraction devra être poursuivie. Et, d'autre part, les perfectionnements de l'asepsie et des instruments permettent de réaliser des guérisons qui, naguère, eussent été impossibles.

Grâce à la radiographie les chirurgiens ont pu découvrir, en des milliers de cas, des corps étrangers : morceaux de linge, d'étoffe, etc., que la balle ou l'éclat d'obus avait entraînés à sa suite et qui, non enlevés, seraient devenus un cas d'infection mortelle. Les corps étrangers ainsi extraits du patient furent parfois des plus imprévus. Tel le cas du blessé auquel l'opération qu'il dut subir rapporta trois louis.

Le héros de cette bizarre aventure est M. Boissay, du 46e d'infanterie, dont la famille habite aux Mines, commune de Mareau-aux-Prés (Loiret), et qui est en traitement à l'hôpital de Paray-le-Monial. De sa jambe droite atteinte

par une balle, on a retiré, comme corps étrangers, trois pièces de vingt francs. Or, M. Boissay ne portait pas d'or sur lui ; ces louis proviennent donc de la poche d'un voisin blessé ou tué à ses côtés par le même projectile, et entraînés avec lui dans sa course.

*
* *

Parmi les opérations presque journellement pratiquées, citons la transfusion du sang, qui a sauvé tant d'existences et a permis d'apprécier, une fois de plus, la soif de dévouement qui anima, pendant la guerre, tous les Français. Chaque fois qu'un chirurgien demanda dans un hôpital quelqu'un de bonne volonté pour donner une partie de son sang à un soldat en danger, son appel fut immédiatement entendu. Voici, à ce sujet, quelques jolis traits :

C'est dans un hôpital de province. Il y a dans une chambre deux blessés, dont l'un se meurt d'hémorragies successives. Seule, l'opération de la transfusion du sang pourrait le sauver, mais qui voudra se dévouer ?

Le voisin de lit du moribond, Isidore Colas, un Breton presque rétabli de sa blessure, s'offre. Et pourtant, il ne connaît pas celui pour lequel il va donner son sang et qui est arrivé voilà quelques heures.

« Je ne pourrai pas vous endormir dans votre état, lui dit le médecin.

— Tant pis, allez-y. »

Et avec courage, il subit l'ouverture d'une plaie au bras, la souffrance qu'on devine et qu'il ne veut pas laisser paraître.

L'opération est terminée. Celui qu'on espère sauver rassemble ses forces, mais ne peut parler. Alors, il passe son bras sous la tête de celui qui vient de lui donner un peu de sa vie, le serre contre lui de toutes ses forces et l'embrasse avec deux baisers bien forts, bien reconnaissants, pendant que des larmes coulent de ses yeux.

A l'hôpital complémentaire de Saint-Lô, deux blessés donnent des inquiétudes sérieuses au médecin en chef, le docteur Brisset. Il propose de procéder à une transfusion du sang.

Immédiatement s'offrent un caporal infirmier, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, M. l'abbé Ballonard, et un jeune soldat belge convalescent, étudiant de l'Université de Louvain, M. Godefroy Van de Brock.

Les deux opérations furent pratiquées avec succès et les blessés sauvés.

M. Oudin, ancien boulanger à Saint-Symphorien, se prêta, bien qu'âgé de soixante-trois ans, à l'opération de la transfusion du sang pour sauver son fils, cavalier au 25e dragons, qu'avaient épuisé deux amputations successives d'une jambe.

Enfin, citons le cas du soldat Bossong, du 46e régiment d'infanterie, dont la famille habite Corbeil et qui fut soigné à l'hôpital Bégin pour se faire extraire de la cuisse gauche des éclats d'obus. Il n'est pas inutile de noter que Bossong a été cité à l'ordre du jour pour sa belle tenue au feu.

A peine guéri, le brave garçon vint de lui-même s'offrir au major pour que celui-ci transfuse du sang à un blessé qui, grâce à ce dévouement, revint à la vie.

Au major qui le félicitait Bossong fit cette encourageante réponse :

« Je suis soldat, mon sang est à la France et à tous ceux qui combattent pour elle. »

*
* *

Fréquemment les chirurgiens ont pratiqué avec succès la greffe humaine, soit en prélevant sur le blessé lui-même des morceaux de peau pour les reporter à l'endroit utile, soit, quand celui-ci ne pouvait supporter le prélèvement, en prenant la peau nécessaire sur un camarade de bonne volonté. Là encore jamais les concours ne se sont fait attendre.

Engagé volontaire, le soldat Boucher qui habite Paris, mais dont la famille est domiciliée à Saint-Léger-de-Montbrilais (Vienne), fut blessé en Belgique par un éclat d'obus. Voici avec quelle simplicité il raconte son stoïque dévouement dans une lettre écrite à sa famille le 10 novembre :

« Ma jambe va beaucoup mieux et je marche un peu depuis quelques jours, mais depuis hier je suis au lit. Rassurez-vous, ce n'est pas grave : c'est le résultat d'un petit sacrifice pour un camarade mal en point. Comme j'ai fort bonne mine, que je respire la santé, un médecin m'a demandé si j'aurais le courage de donner un

peu de ma peau, pour la greffer sur la cuisse d'un malheureux copain. J'ai dit que oui et on m'a enlevé plusieurs morceaux.

« D'abord j'ai été malade et je souffre beaucoup quand je remue, mais j'aurais bien tort de me plaindre, puisqu'on m'affirme que mon camarade va beaucoup mieux maintenant. Dans quelques jours je ne penserai plus à ma blessure. »

La science chirurgicale ne recule devant aucune hardiesse aujourd'hui. Elle a remis en bon état des jambes et des bras broyés par la mitraille et pour lesquels naguère l'amputation eût été considérée comme le seul remède. Elle a refait des visages à des hommes affreusement défigurés.

Bien qu'il se soit passé à Toulouse, le fait suivant est rigoureusement exact :

Le visage d'un blessé avait été horriblement mutilé par un éclat d'obus. Pour lui refaire un visage il fallut lui enlever le nez que le chirurgien attacha provisoirement sur le front, afin qu'il continuât à vivre et à être nourri par l'organisme.

Et quand la mâchoire supérieure eut été refaite, le nez fut transporté, par une nouvelle opération, à sa place normale.

Voici qui est peut-être plus extraordinaire encore :

Sur la demande de M. Poincaré, des chimpanzés ont été amenés à Bordeaux et à Paris pour servir de greffes animales en faveur des hommes auxquels il manquait des os à la suite d'amputations ou de blessures graves. Et toutes ces opérations réussirent parfaitement.

*
* *

Nous laissons à la Faculté de Médecine et aux Sociétés de chirurgie le soin d'établir de façon irréfutable que les Allemands emploient fréquemment des balles dum-dum condamnées par les conventions de La Haye et la civilisation. Un dossier formidable existe qui s'accroîtra régulièrement jusqu'à la fin de la guerre. Nous nous bornerons pour notre part à un seul exemple :

Le 15 octobre 1914, à l'hôpital militaire de Quimper, le docteur Lancien, médecin-major, et en temps de paix député du Finistère, a montré à deux de ses collègues du Parlement, MM. Fenoux, sénateur, et Bouilloux-Lafont, député, au cours d'une visite effectuée par eux, un soldat dont la blessure à l'épaule ne laissait aucun doute sur le genre de projectile qu'il avait reçu : une balle dum-dum.

L'entrée de la blessure est plus large que celle faite par les balles ordinaires, et, en ce qui concerne la sortie, sa largeur est effroyable. Sur tout le parcours les tissus sont littéralement déchiquetés. Il n'y a pas à s'y tromper, c'était bien une balle dum-dum qui avait frappé ce malheureux dont la guérison fut très difficile.

*
* *

Sait-on qu'en temps de guerre et en temps de paix, l'autorité militaire reconnaît aux blessés

le droit absolu de refuser une intervention chirurgicale ? Ce refus ne prive même pas les blessés de guerre de la pension légale, quand leurs infirmités rentrent dans les catégories prévues.

Mais nous devons dire que rarement nos soldats ont usé de cette faculté. Le plus souvent ils vont à l'opération avec le même courage tranquille, la même belle humeur qu'au combat.

Un soldat du 40e bataillon de chasseurs, L.-L.-J. Bonnet, a été cité à l'ordre du jour de l'armée avec le motif suivant : « Atteint d'une blessure à la jambe ayant nécessité une amputation, a fait preuve d'un grand courage et, avant l'amputation, a dit : « Je suis célibataire et « bijoutier, il est préférable que ce soit à moi « que cela arrive plutôt qu'à un pauvre bougre « marié et cultivateur. »

Il est arrivé que l'entrain des blessés produisit, sous l'action des anesthésiants, des effets surprenants.

A Paris, à l'hôpital du Grand Palais, on opérait un vaillant soldat du 4e zouaves, Besson. Dès qu'il fut sous l'action du chloroforme, Besson se mit à entonner la *Marseillaise* au milieu de l'émotion intense du chirurgien et des dames infirmières. Il chanta l'hymne jusqu'au bout, la voix faiblissant un peu aux dernières strophes.

L'opération terminée, son infirmière lui raconta le fait et le félicita. Besson répondit : « Quand je me suis endormi, j'ai senti que je chantais la *Marseillaise* et je n'ai plus pensé qu'à une chose : la chanter jusqu'au bout. »

*
* *

L'assistance aux convalescents.

Beaucoup de blessés et de malades, une fois guéris, obtiennent de un à trois mois de convalescence pour reprendre des forces et être aptes à supporter de nouveau les dures fatigues d'une campagne. Sur la présentation de leur feuille de convalescence, ils ont droit au parcours gratuit en chemin de fer pour se rendre chez eux et pour se rendre dans leurs dépôts, une fois le congé expiré.

Mais le parcours gratuit ne saurait suffire à ceux dont les familles ne vivent qu'au moyen des allocations accordées par l'État aux parents des mobilisés. Une bouche de plus à nourrir et tout le petit budget est déséquilibré !

D'autre part, le Ministre de la Guerre a dû interdire naturellement aux originaires des pays envahis ou situés dans la zone des armées de s'y rendre.

Et puis il y a les orphelins, ceux dont les familles ont disparu dans la tourmente, les pupilles de l'Assistance Publique qui n'ont pas un domicile pour se réfugier pendant leur convalescence.

Où vont aller toutes ces épaves, sans argent, sans abri ?

L'un de nous ayant posé la question devant l'opinion publique reçut par retour du courrier quantité de lettres de braves gens s'offrant

à prendre chez eux un soldat convalescent. Une seule suffira à donner le ton des autres :

« Monsieur,

« Il ferait beau voir qu'il y eût un sans-famille parmi nos soldats qui, sortant de l'hôpital et avant de retourner au front, ont besoin d'une petite période de détente et de gâteries !

« Dites, Monsieur, à votre brave gars originaire de Saint-Quentin qu'il a à Chatou (Seine-et-Oise) un oncle et une tante, à la mode de France 1915, et qu'il vienne tout droit chez eux en quittant son hôpital du Centre.

« C'est l'oncle et la tante qui seront redevables à leur neveu.

« Si, par aventure, quelqu'un nous avait déjà chipé ce neveu-là, envoyez-nous-en un autre. »

Nous n'eûmes d'ailleurs qu'à envoyer les propositions de ce genre à une œuvre éminemment pratique, l'Assistance aux Convalescents Militaires, 10, rue Auber, fondée dès le début de la guerre par la Comtesse Greffulhe, M. Maurice Bernard, avocat à la Cour de Paris, M. Pierre Dupuy, député de la Gironde, et rattachée officiellement au Ministère de la Guerre.

Les militaires pourvus d'un congé de convalescence ou en instance de réforme ou de retraite sont envoyés par la Commission des congés de convalescence de chaque région militaire dans les établissements créés par les soins de l'Œuvre, soit dans de grandes propriétés particulières, soit dans un local ou

groupement de locaux rapprochés les uns des autres, organisés par la municipalité ou un Comité local.

Les militaires sont logés, nourris et soignés gratuitement pendant toute la durée du congé de convalescence ; le Ministère de la Guerre alloue 1 fr. 50 par homme et par jour, mais la dépense revient en moyenne à 3 fr. 50. L'Œuvre et ses comités locaux ont donc à faire face à de grosses charges. Pour mieux arriver à les supporter, certains de ses amis ont eu d'ingénieuses idées, tel le maire d'Antony qui a institué dans sa commune, au profit de l'Œuvre, des parts de 0 fr. 625, 1 fr. 25 et 2 fr. 50 par jour. Ainsi les petites bourses peuvent y participer et contribuer, pour une moitié ou pour un quart, à l'entretien d'un convalescent.

L'Assistance aux Convalescents rayonne dans toute la France où elle possédait fin avril plus de 30.000 lits. Dans chaque région, un délégué accrédité par le Ministre de la Guerre près du commandant de la région la représente. Le délégué pour le Gouvernement Militaire de Paris est M. Georges Lagrésille.

L'administration militaire a également constitué des dépôts de convalescents où les hommes n'allant pas directement dans leur famille se rendent en sortant de l'hôpital. C'est là que l'Assistance aux Convalescents les prend et les dirige vers ses formations. Pour la région parisienne, ces dépôts sont situés à la caserne de Clignancourt, à l'École Militaire, au Gymnase Huygens, à Vincennes, au Lycée Michelet de Vanves, à Versailles, Poissy, Champigny, Thiais.

Au bout de quelques mois l'Œuvre a été amenée à étendre son action en faveur des blessés entièrement guéris, et ayant huit jours de permission avant de rejoindre leur corps. Elle a constitué à leur usage soit des formations d'au moins vingt lits dans des propriétés importantes, soit des formations d'un ou deux lits chez des particuliers.

Beaucoup de Parisiens et d'habitants de la banlieue, petits rentiers, petits commerçants, employés pour la plupart, ont ainsi offert d'héberger un permissionnaire et de lui faire partager pendant une semaine la vie de famille. Ils ont eu facilement des pensionnaires car, sitôt l'innovation de l'Assistance aux Convalescents connue dans les hôpitaux, bien des blessés provinciaux n'ont plus eu qu'une idée : consacrer leurs huit jours de permission à visiter la capitale. Il en arrive une cinquantaine par jour qui ont écrit d'avance à l'Œuvre ou pour lesquels il faut trouver de suite une maison hospitalière. Pour parer à ce dernier inconvénient, M. Georges Lagrésille a établi à leur usage un dépôt, salle Wagram, 39, avenue de Wagram, où ils sont hébergés aux frais de l'Œuvre et ont tout le temps pour visiter la capitale.

*
* *

Il était immanquable que des individus peu scrupuleux ne cherchassent à profiter de la compassion publique, toujours prête à s'émouvoir quand il s'agit de nos blessés. Nous ne

citerons que deux exemples de ces filouteries particulièrement répugnantes :

Un ancien camelot, réformé n° 2, Armand Destetz, au lieu de travailler, avait imaginé plus lucratif de se promener les deux pieds entortillés dans des chiffons, et aux personnes qui passaient : « Ayez pitié, disait-il, d'un malheureux soldat dont les pieds ont été gelés dans les tranchées. »

Le truc était excellent : quand les gardiens de la paix l'arrêtèrent, le 26 mars, Destetz avait sur lui une somme de 16 francs, dont 11 en monnaie de billon, récolte de la matinée.

Ce triste mendiant fut condamné à quinze jours de prison.

Voici mieux :

Au mois d'octobre, Mme Pallac, concierge avenue Gambetta, à Paris, vit passer un de ses voisins, Edouard Le Gallou, vêtu d'un uniforme de maréchal des logis-chef de hussards, le bras en écharpe. Tout émue elle invita le blessé à se rafraîchir, puis prit dans un sac contenant 470 francs une pièce blanche que discrètement elle lui mit dans la main.

Quand Le Gallou fut parti, elle constata la disparition du sac et de son contenu ; certaine que le voleur ne pouvait être que le maréchal des logis, elle porta plainte.

Quelques jours après Le Gallou était arrêté, mais il était monté en grade et portait un costume d'adjudant du 3e chasseurs d'Afrique, avec de multiples décorations sur la poitrine.

Bien entendu le personnage n'était pas plus adjudant que maréchal des logis, car il n'avait

jamais fait de service. Par contre, il avait à son compte plusieurs condamnations pour escroquerie.

Depuis le début de la guerre, Le Gallou, en se prétendant blessé, soutirait de l'argent aux personnes compatissantes. Il eut même l'audace, une fois détenu, d'écrire à Mme Redon, médaillée militaire de 1870, pour lui demander un secours.

Le Gallou a été condamné à six mois de prison et à la relégation.

*
* *

Les pensions de réforme.

Les réformés sont dits n° 1 ou n° 2, selon la gravité de leurs blessures.

La réforme n° 1 est réservée à la cécité complète, l'amputation d'un ou deux membres ou la perte de l'usage d'un ou deux membres, les infirmités mettant l'officier hors d'état de servir, le soldat à la fois hors d'état de servir et de pourvoir à sa subsistance. La réforme n° 1 implique de droit une pension, ceux qui en sont l'objet sont répartis en six classes correspondantes à la gravité de l'infirmité ou de la blessure et donnant droit à des taux de pension qui varient selon la classe, le grade du réformé et la durée de ce grade :

La pension d'un général de division varie selon la classe de réforme de 7.000 à 12.600 francs par an, celle d'un général de brigade de 6.000 à 9.600 francs, celle d'un colonel de 4.500

à 7.200 francs, d'un commandant de 3.000 à 4.800 francs, d'un capitaine de 2.300 à 4.400 fr., d'un lieutenant de 1.850 à 3.960 francs, d'un sous-lieutenant de 1.500 à 3.360 francs.

L'adjudant a de 1.820 à 948 francs, le sergent de 1.440 à 800 francs, le caporal de 1.170 à 700 francs, le simple soldat de 975 à 600 francs.

Les autres réformés, au titre n° 2, c'est-à-dire que leurs blessures ou infirmités ne mettent pas hors d'état de gagner leur vie, n'ont pas droit à la pension, mais ils peuvent obtenir des gratifications annuelles, quand leurs capacités de travailler ont été réduites de façon sensible. Il existe huit catégories de gratifications correspondantes au degré de diminution de la faculté de travail, dans chaque catégorie le taux varie selon le grade. Le sergent peut toucher ainsi par an de 400 à 134 francs, le simple soldat de 300 à 100 francs.

Les gratifications sont accordées pour deux ans et renouvelables par période d'égale durée, elles peuvent être converties en gratifications permanentes lorsque les infirmités ayant motivé leur concession sont devenues incurables.

D'autre part il est des mutilés qui n'ont pas eu le temps ni l'occasion d'obtenir des décorations sur le champ de bataille et qui méritent cependant que leurs concitoyens ne puissent pas les confondre avec d'autres infirmes, respectables sans doute, mais qui ne doivent leur disgrâce qu'à la nature ou à des accidents.

Dans ce but les généraux commandant les régions ont été autorisés à proposer, pour la Légion d'honneur, des officiers et, pour la

Médaille militaire, des sous-officiers ou soldats hospitalisés dans ces régions, qui sont mutilés ou aveugles et qui, avant leur blessure, « ont fait tout leur devoir militaire ».

Ce n'est pas seulement là un signe distinctif qui désignera toujours ces braves à la reconnaissance publique, mais il ne faut pas oublier qu'une petite pension est attachée à la médaille militaire ainsi qu'à la Légion d'honneur quand cette dernière est accordée à titre militaire.

Toutefois, il est bien évident que pensions ou gratifications ne sauraient équivaloir à ce que les officiers ou soldats, devenus impropres au service, gagnaient avant la maladie contractée ou la blessure reçue sous les drapeaux. Et leurs charges de famille resteront cependant les mêmes.

*
* *

Le premier invalide de la guerre.

La paix serait bien cruelle à l'invalide si l'État et la bienfaisance privée ne l'aidaient pas à trouver dans la société et malgré ses infirmités une place normale.

Comme première mesure, le Ministre de la Guerre a résolu de rendre une partie de l'Hôtel des Invalides à sa destination première.

Depuis un grand nombre d'années on n'admettait plus de nouveaux pensionnaires à l'Hôtel créé à leur usage par Louis XIV. L'ouverture du

Musée d'Artillerie, du Musée de l'Armée, puis en 1898 le transfert du Gouvernement militaire précédemment place Vendôme, en avaient successivement accaparé les locaux. Il restait, en tout, à l'ouverture des hostilités, une quinzaine de pensionnaires.

M. Millerand, malgré certaines résistances, a donné des ordres pour que mille places fussent aménagées à l'usage des invalides et que, par suite, un certain nombre de bureaux fussent transportés ailleurs. Au général Niox, gouverneur des Invalides, il a adjoint le général Maleterre, son gendre, qui eut la jambe emportée le jour même où il avait reçu les étoiles.

Le premier invalide de la guerre 1914-1915 est entré dans l'Hôtel au mois de mars. Il s'appelle Jean-Marie Caujolle, engagé volontaire. Il compte à son actif six ans dans l'infanterie coloniale dont quatre de Tonkin. Il a fait la campagne d'Alsace, celles de Belgique, de la Marne et de l'Aisne. Il a eu les deux jambes broyées par une rafale d'artillerie en courant après un espion.

A l'hôpital, Caujolle a montré un réel courage. Opéré, il réconforte les autres blessés. « Ce n'est rien, dit-il à ceux que l'on porte à la salle d'opération, j'y ai passé et je suis bien là... » Aussi les médecins demandèrent-ils sa citation à l'ordre du jour.

*
* *

Pour les mutilés. La rééducation professionnelle.

Hélas ! les mille places réservées aux invalides ne pourront servir qu'à une faible fraction des jeunes gens et des hommes devenus infirmes en accomplissant leur devoir de soldat. L'État s'est donc préoccupé de créer des centres de rééducation professionnelle à l'usage de tous ceux qui, mutilés ou infirmes, sont susceptibles de la recevoir.

Dans un rapport présenté à l'Académie de Médecine, M. le Docteur Mosny a parfaitement exposé le principe de cette rééducation :

« Lorsque le blessé, a-t-il dit en substance, a franchi toutes les étapes qui sont du domaine du Service de Santé militaire, quand il peut être considéré comme *consolidé* et qu'il demeure néanmoins atteint d'une invalidité partielle permanente, la Patrie ne doit pas se considérer comme libérée à son égard par la liquidation de sa pension. Il faut encore lui faciliter la reprise du travail et le placer s'il peut reprendre son ancien métier, ou, dans le cas contraire, lui en apprendre un autre.

« Cette rééducation professionnelle est une œuvre sociale d'assistance qui incombe aux pouvoirs publics ou aux œuvres d'assistance privée. Elle doit être entreprise aussitôt après la consolidation de la blessure. L'apprentissage

qu'elle comporte ne peut être fait chez un patron : ce sont des écoles-ateliers spéciales qui doivent en être chargées, écoles placées sous la direction simultanée de médecins et de techniciens, seuls capables de guider les blessés dans le choix du métier approprié à leurs aptitudes. »

Lyon a eu l'honneur de fonder la première école professionnelle de blessés de la guerre 1914-1915, sous l'inspiration de son maire, M. Herriot. Celle-ci est installée dans un ancien couvent, rue Garibaldi, au fond du quartier de la Guillotière. Des ateliers de tourneurs, de menuiserie, de cordonnerie, de reliure, de cartonnage, des tailleurs, des bureaux de comptabilité, de correspondance, de sténo-dactylographie ont été successivement constitués avec contremaîtres ou professeurs.

Les blessés choisissent, entre les divers métiers, celui qui convient le mieux à leur éducation antérieure et à leur état physique actuel ; ils sont nourris, logés, soignés gratuitement, jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment instruits pour gagner leur vie, et le Comité Lyonnais se met alors à leur disposition pour leur trouver une place.

Inutile de faire remarquer que cette rééducation se double d'un grand bienfait moral pour celui qui la reçoit. L'infirme voit qu'il pourra être encore utile, gagner sa vie, élever une famille, compter dans la société.



Le gouvernement est entré résolument dans cette voie féconde. En mars 1915, il créait à Saint-Maurice, dans une grande maison située près de la Marne, un centre de rééducation fonctionnelle et professionnelle.

L'éducation fonctionnelle comprend les moyens par lesquels un amputé apprend à faire, avec les seuls membres qui lui restent, les mêmes actes qu'il exécutait quand il possédait deux bras et deux jambes ; elle comporte également l'apprentissage de l'usage de la béquille, de la jambe de bois, du bras ou du poignet articulé.

Une fois l'éducation fonctionnelle terminée on passe à l'éducation professionnelle, que l'intéressé va recevoir dans les ateliers de Vacassy, tout près de Saint-Maurice ; il complétera ensuite cet apprentissage à Paris, soit chez des patrons de bonne volonté, soit dans des écoles professionnelles de la Ville, comme l'école Boule pour l'industrie du bois, ou l'école Estienne pour l'industrie du livre. Pendant cette dernière phase de leur instruction, les mutilés reçoivent le gîte et le couvert dans un immeuble de la rue Rondelet. Enfin le Ministère du Travail se préoccupe de leur placement.

D'autres centres de rééducation se sont organisés depuis en province, il y en a même un en Algérie, à Oran ; le gouvernement avec

raison leur laisse la plus grande initiative, ce qui leur permet de se prêter tout particulièrement aux nécessités de la région. Ainsi, à Limoges, où la fabrication de la porcelaine constitue l'industrie principale, le centre de rééducation forme surtout des potiers et des tourneurs.

Pour les soldats frappés de cécité l'État a institué, rue de Reuilly, dans l'ancien couvent des Sœurs de Sainte-Catherine, une maison de convalescence spéciale où, selon le mot de M. Vallery-Radot, « on leur apprend peu à peu à être aveugles ». Des professeurs venus des Quinze-Vingts ou fournis par l'Association Valentin-Haüy leur enseignent les métiers compatibles avec la terrible infirmité : brosserie, vannerie, menuiserie, jardinage, ainsi que la lecture et l'écriture au moyen du système Braille. Ceux qui ont quelques notions de musique apprennent les notations pour aveugles. L'instruction marche à pas de géant : ces aveugles par accident n'ont pas le cerveau compliqué et craintif d'un grand nombre d'aveugles-nés ; ils gardent le souvenir de ce qu'ils ont vu pendant des années ; les dimensions, l'espace, les distances leur sont connus, et ce fait simplifie singulièrement la besogne du professeur.



La bienfaisance privée a fondé plusieurs œuvres concourant au même but.

*
* *

L'œuvre de M. Maurice Barrès.

La plus importante de toutes, due à l'initiative admirable, inlassable et féconde de M. Maurice Barrès, la Fédération Nationale d'Assistance aux Mutilés des Armées de Terre et de Mer, 63, avenue des Champs-Elysées, se propose de venir à l'aide des glorieux invalides de la guerre dès la minute où ils sortent de l'hôpital :

1° En leur donnant immédiatement un appareil perfectionné, construit spécialement pour chacun d'eux et par conséquent bien adapté ;

2° En les réadaptant au travail et en les rééduquant dans des ateliers et écoles professionnelles créés par la Fédération ;

3° En assurant leur placement dans les divers corps de métier auxquels ils sont propres.

L'Œuvre ne prétend pas se substituer à l'État, mais compléter ce qu'il pourra faire pour les mutilés. Ceux qui seront protégés par elle garderont donc, tout comme les autres, le bénéfice de la réforme, ne perdront aucun de leurs droits soit à la pension de retraite, soit à la gratification.

Placé sous la présidence d'honneur du général Pau, le glorieux mutilé de 1870, le Comité de la Fédération a comme président M. Maurice Barrès, de l'Académie Française ; vice-présidents, MM. Barthou, ancien président du Conseil

des Ministres, Jean Buffet, ancien inspecteur des Finances, Hébrard de Villeneuve, président de section du Conseil d'État, Herriot, sénateur, maire de Lyon ; secrétaire général, M. Olivier Sainsère, conseiller d'État honoraire.

La Fédération a constitué des Comités régionaux dans les principales villes de France, celui de Paris a comme président M. Léon Barthou, celui de Lyon M. Herriot, celui de Nancy M. Jean Buffet.

Une souscription ouverte par le journal l'*Écho de Paris* produisit plus de treize cent mille francs.



Voici une Œuvre dont la fondation remonte à 1868 : l'Association pour l'Assistance aux Mutilés pauvres, dont le président d'honneur est le général Pau et le président actif M. Bouslon de Sarty. Siège social : 21, rue François-Ier.

Subventionnée par le gouvernement elle a organisé un service de prêts d'honneur qui permettront l'établissement des demi-invalides sans ressources, possédant un métier. Pour avoir droit aux prêts il faut donc que la mutilation des intéressés ne les empêche pas d'exercer leur profession d'avant la guerre ou encore qu'ils aient passé dans une des écoles-ateliers de rééducation fondées par l'État ou les particuliers pour apprendre un autre métier approprié à leurs blessures.

De préférence l'Association établit ses clients

dans les campagnes. Il n'y a guère de village où un cordonnier, un rétameur, un coiffeur ne puissent trouver place. L'argent, prêté sans intérêt, permet de louer une échoppe et d'acheter les instruments et la matière première nécessaires pour l'exercice du métier.

L'Œuvre des Réformés de la Guerre, 49, rue de Vaugirard, fondée sous la présidence de M. Charles Benoist, membre de l'Institut, vient au secours du soldat convalescent et de sa famille, lui assure logement, nourriture et travail.

Le Paquetage du Convalescent, 29, boulevard des Capucines, fournit aux mutilés des armées alliées du linge, des vêtements ; elle s'occupe également de leur placement.

Le journal *Le Matin*, 2, boulevard Poissonnière, a organisé un bureau de placement très actif pour les mutilés et réformés.

L'Aide Immédiate aux Invalides et Réformés de la Guerre, 325, rue Saint-Martin, président M. Louis Puech, député, ancien ministre, vice-présidents l'Amiral Besson, MM. de Ribes-Christofle, trésorier de la Chambre de Commerce, Dausset et Peuch, conseillers municipaux de Paris, réalise de son mieux le programme contenu dans son titre. Elle donne de quoi vivre et établit les soldats réformés qui attendront plusieurs mois avant que leur pension de retraite ne soit liquidée.

*
* *

Voilà ce que les pouvoirs publics et les particuliers ont fait jusqu'ici et cherchent à perfec-

tionner chaque jour pour les invalides de la guerre. Grâce à ces efforts répétés, du moins ceux-ci verront que la France sait l'immense dette de reconnaissance contractée à leur égard et qu'elle entend user de toute son ingéniosité, de toute sa délicatesse pour y faire honneur.

LES MORTS

La première victime de la guerre.

En 1870 le premier soldat français tué par les Allemands appartenait au 12e régiment de chasseurs à cheval. C'est encore ce régiment caserné à Pont-à-Mousson qui a fourni en 1914 la première victime de la guerre : le chasseur Pouget, tué au cours d'une rencontre avec une patrouille allemande évoluant en territoire français, au signal de Vittonville, avant que la guerre n'ait été déclarée.

Les obsèques eurent lieu à Pont-à-Mousson. Le deuil était conduit par les officiers du 12e chasseurs à cheval, ayant à leur tête le capitaine Quenel, commandant le 1er escadron auquel appartenait le défunt. M. Thirion, administrateur de l'hôpital, représentait la famille absente.

MM. Bonnette, conseiller général, et Bertrand, premier adjoint, précédaient les autorités et les sociétés locales. Plus de mille personnes suivaient le cortège. M. l'abbé Zinsmeister, curé-doyen de l'église Saint-Martin, officiait.

Au cimetière, le capitaine Quenel a flétri l'acte criminel des Allemands. Il a lu un ordre du

jour du colonel du régiment demandant aux chasseurs de venger leur camarade, puis M. Thirion a prononcé l'allocution suivante :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Avant de fermer cette tombe si prématurément ouverte, j'ai tenu, au nom de la commission de l'hospice, représentant la famille, à adresser un dernier adieu à cette malheureuse victime des balles ennemies.

« Chasseur Pouget, vous qui êtes tombé frappé à mort d'une manière si inopinée, si inattendue, d'une manière que je n'ose qualifier en ce moment, craignant de dépasser les bornes; vous qui, comme votre aîné de 1870, cavalier lui aussi au 12ᵉ régiment de chasseurs, tombez le premier au champ d'honneur, soyez assuré que vos camarades du 1ᵉʳ escadron du 12ᵉ régiment de chasseurs vous vengeront et que, comme tous ceux qui ont l'honneur d'être sous les plis du drapeau tricolore, ils feront leur devoir au cri de : Vive la France!

« Pour votre famille, pour la France, pour la cité mussipontaine, adieu, chasseur Pouget! Reposez en paix! »

Le cortège rentrait à peine qu'un peloton du 12ᵉ chasseurs ramenait à Pont-à-Mousson quatre chevau-légers allemands faits prisonniers près de Landremont.

* * *

L'enterrement des soldats morts au champ d'honneur.

Il faut bien avouer qu'au début de septembre les premiers enterrements de soldats décédés dans les formations sanitaires du camp retranché de Paris ne furent pas toujours entourés d'une pompe convenable. Quelques soldats en armes accompagnaient le corbillard et c'était tout, quand la famille n'avait pas été prévenue à temps. Un journal décrivait ainsi une de ces attristantes visions :

« Faubourg Saint-Martin, derrière l'église Saint-Laurent, six corbillards attendent. Ce sont ceux de vaillants soldats qui ont succombé à leurs blessures. Les cercueils sont portés dans l'église pour les dernières prières, mais personne ne les suit : les parents, les amis sont au loin...

« Sur le trottoir, une section de gardes républicains forment les faisceaux et restent plantés là. Les règlements défendent aux soldats en armes de pénétrer dans une église.

« Ces cercueils sur des tréteaux, sans fleurs, sans couronnes, perdus dans une chapelle vide, quelle tristesse ! »

Mais Paris n'avait péché que par ignorance.

Le Ministère de la Guerre décida qu'en outre des soldats en armes, une délégation d'autres soldats sans armes, composée selon le grade du défunt, suivrait le cercueil et pénétrerait avec lui

dans les édifices religieux. Le cercueil serait, d'autre part, enveloppé d'un drap tricolore.

Le Comité de Sécurité, composé des Présidents du Conseil Municipal de Paris et du Conseil Général de la Seine, du Préfet de la Seine et du Préfet de Police, demanda au Gouverneur Militaire de le faire aviser des décès de militaires survenus dans les hôpitaux. Une couronne portant ces mots : « Hommage de Paris aux vaillants défenseurs de la Patrie » serait envoyée pour chacun et une délégation de gardiens de la paix prendrait place dans le cortège.

Les Vétérans des Armées de Terre et de Mer constituent des délégations pour chaque enterrement et offrent une couronne. Enfin, sur l'initiative du commandant Michel et de l'abbé Guillaume Le Vaillant, un comité se fonde 70, boulevard Rochechouart, pour acheter des couronnes et accompagner les défenseurs du pays à leur dernière demeure.

Et que de touchantes interventions individuelles se produisent. Une simple domestique d'origine bretonne qui consacre tout son temps disponible aux soldats décédés dans les hôpitaux de Paris. Elle va prier devant leur dépouille, puis suit le triste convoi après avoir déposé une modeste couronne achetée sur ses économies. Et il y a une brave femme de charcutière qui, dans sa boutique, non loin du cimetière Montparnasse, a toujours des fleurs prêtes pour les cercueils de soldats qui passent.

Maintenant l'enterrement de nos soldats est

convenable et émouvant. Des gardiens de la paix ouvrent la marche, puis vient la voiture du clergé et le corbillard flanqué de drapeaux tricolores aux quatre angles du char. Le cercueil disparaît sous les couronnes et les fleurs, des soldats en armes l'entourent. Puis viennent d'autres soldats, des délégations du personnel de l'hôpital, des vétérans, des gardiens de la paix, des habitants du quartier où se trouve l'hôpital du défunt.

Le Cardinal Amette, archevêque de Paris, a donné des ordres pour que, dans toutes les églises, le service pour un soldat soit accompagné de draperies mortuaires, de cierges allumés et de chants, le tout gratuitement. Enfin, au cimetière, l'un des assistants dit toujours un dernier adieu à celui qui a donné sa vie pour la Patrie.

Entre tous, l'Institut de France a tenu à bien faire les choses pour ceux que, dans ses ambulances, à l'Hôtel Thiers, place Saint-Georges, et au château de Chantilly, les soins les plus dévoués n'ont pu sauver.

*
* *

Les Musulmans.

Pour entraîner les Musulmans à déclarer, contre la France et ses alliés, la Guerre Sainte, misérablement avortée, Guillaume a fait répéter par les journaux de son empire, ainsi que par tous ceux dont il disposait à l'étranger, que les mahométans

incorporés dans nos armées seraient vexés dans leurs opinions religieuses et qu'il ne leur serait pas permis, en aucune circonstance, d'exercer les rites prescrits par le Prophète.

Or, dès l'arrivée des contingents africains en France, le Ministre de la Guerre envoyait ce document aux commandants de corps qui les avaient sous leurs ordres, ainsi qu'aux chefs des formations sanitaires :

« Le souci d'être inhumés suivant les rites consacrés par la religion et les usages musulmans paraissant préoccuper au plus haut point les militaires indigènes qui viennent à décéder en France, ainsi que leurs familles, je crois utile de compléter les instructions données.

« Lorsqu'un musulman est sur le point de mourir, il ne manque pas, lorsqu'il le peut, de prononcer la « Chehalda » en dressant l'index de la main droite. Si son état ne lui permet pas de le faire lui-même, tout coreligionnaire présent est dans l'obligation de prononcer pour lui cette profession de foi musulmane. Il y aura donc lieu, chaque fois qu'un militaire indigène sera dans un état désespéré, de prévenir le ou les coreligionnaires qui pourront se trouver dans le même établissement que lui.

« La mort ayant fait son œuvre, le corps est entièrement lavé à l'eau chaude.

« Cette pratique ne me paraît pas applicable ailleurs qu'au pays musulman, car les indigènes répugnent à cette besogne, la confiant dans chaque agglomération à un professionnel. Il ne m'apparaît donc pas que les coreligionnaires du défunt, présents dans les hôpitaux, s'en

chargeraient volontiers, mais, s'ils en témoignent le désir, toutes facilités devraient leur être données à ce sujet.

« Le corps, enveloppé dans un linceul qui consiste en une cotonnade blanche quelconque assez large pour entourer complètement le défunt, est ensuite transporté au lieu d'inhumation sur une civière recouverte d'une étoffe qui pourrait être tricolore. La civière doit être portée à bras par des coreligionnaires. La mise dans un cercueil est absolument interdite.

« La cérémonie qui accompagne les funérailles ne peut être dirigée que par un musulman en ce qui concerne le rite religieux, car lui seul a qualité pour dire les prières. »

A Paris, le premier enterrement d'un militaire musulman eut lieu en janvier 1915. Le défunt était le sergent Si Mohamed ben Allal, des tirailleurs marocains.

A l'hôpital Cochin où il était décédé, un « taleb » vint laver le corps et l'ensevelir selon les rites du Coran, puis il fut placé dans une chapelle ardente décorée de drapeaux aux couleurs françaises et marocaines.

Le lendemain se déroulèrent les funérailles en présence d'un grand nombre de musulmans, soldats du camp retranché de Paris ou convalescents dans les hôpitaux.

Dans la cour le corps est exposé. Tout alentour brûlent des parfums d'Orient. Le taleb récite une prière. Ensuite, M. Delphin, délégué d'Alger, prononce en arabe l'éloge funèbre du sous-officier mort pour sa seconde patrie :

« Il est tombé, dit-il, en martyr, en guerrier

au cœur droit, aux pensées élevées. Il n'avait qu'un désir, abattre ces ennemis de Dieu, ces ennemis de tout ce qui est respectable et noble ; à leur tour, ils subiront, pour l'éternité, le châtiment terrible réservé à ceux qui ne respectent ni les vieillards, ni les enfants, ni les femmes, êtres faibles qui méritent la pitié. »

Un musulman, Si ben Glala, fit un discours en français, puis le cortège s'organisa.

On a lu dans les prescriptions du Ministre de la Guerre que le corps ne doit pas être placé dans un cercueil. Cette prescription étant irréalisable à Paris, on a tranché la difficulté en plaçant dans un cercueil de grande dimension de la terre et du sable. Cette terre et ce sable entourent entièrement le corps de Si Mohamed ben Allal recouvert du linceul rituel. Il repose bien directement dans la terre, ainsi que le veut Allah.

Le corps doit être porté à bras jusqu'au cimetière, mais à Paris les distances sont trop longues. Quatre soldats musulmans en uniformes impeccables se contentent donc de le transporter dans la rue pendant une centaine de mètres, après quoi ils le placent eux-mêmes sur le corbillard. Suivent l'enterrement jusqu'au cimetière de Bagneux, le docteur Quenu, médecin-chef de l'hôpital, le cheik Balmania, l'interprète Brignoli, Olivier bey Hamp, fonctionnaire égyptien.

Sur tout le parcours les passants se découvrent respectueusement.

Si Mohamed ben Allal repose à Bagneux, dans le terrain réservé aux soldats morts au champ d'honneur.

*
* *

Dans les hôpitaux.

Les soldats décédés dans les hôpitaux de province ont été presque toujours l'objet d'attentions infinies de la part des docteurs, des infirmières, des aumôniers. Ce sera certainement un réconfort pour les pauvres mères et les femmes infortunées dont les fils ou les maris sont morts ainsi, sans qu'elles aient pu du moins recueillir leur dernier soupir ou suivre leur convoi funèbre, de lire la belle lettre suivante, car elle leur montrera combien leurs chers disparus furent entourés d'affection et de respect. M. l'abbé Lelièvre, aumônier de l'ambulance du Grand-Hôtel, à Dieppe, apprend à des parents la mort de leur fils survenue après quelques jours de soins impuissants et qui lui était totalement inconnu — notez bien ce détail — avant son arrivée à l'ambulance.

« La religieuse et moi l'avons enseveli avec tout l'amour et tous les soins que vous lui auriez vous-même donnés ; elle le veilla toute la nuit. Le lendemain nous descendîmes le cercueil dans une chapelle ardente ; je l'ai ornée de tentures blanches, de plantes, de fleurs, de lumières ; j'aimais votre enfant avec d'autant plus d'attentions délicates qu'il est le premier blessé, la première victime que la guerre ait confiée à mes soins de prêtre et d'aumônier à ses derniers moments : il est le premier mort que j'assiste.

« Les funérailles ont eu lieu à l'église Saint-Jacques ; elles furent solennelles.

« L'exposition du corps fut faite au rez-de-chaussée de l'hôtel. Des couronnes furent offertes par la Société des Vétérans de Dieppe, par une autre Société militaire, par l'administration de son hôpital, par les Dames infirmières du Grand-Hôtel, par les blessés du Grand-Hôtel, ses compagnons d'armes.

« Je ne lui ai point offert de couronne, mais j'ai fait appliquer sur son cercueil un crucifix. Votre cher fils a reçu avec édification les derniers sacrements et il repose avec, sur sa poitrine, l'image du Dieu auquel il avait foi.

« Un piquet d'honneur de soldats en armes entourait le corbillard où le cercueil reposa sous un drap tricolore. Quatre soldats blessés tenaient les glands : un soldat d'infanterie, un chasseur alpin, un artilleur, un chasseur d'Afrique, soignés à Dieppe. Cinq Sociétés avec leurs drapeaux ajoutaient aux honneurs funèbres ; à l'église, les porte-drapeaux entouraient l'autel.

« Le deuil était conduit par la princesse Sturdza, une riche dame romaine qui visite et soigne les blessés du Grand-Hôtel, par toutes les infirmières françaises et anglaises, par la municipalité, maire en tête ; un nombreux cortège de soldats, de dames de Dieppe et des délégations d'œuvres suivaient.

« J'ai dit moi-même la messe des funérailles, M. l'Archiprêtre fit en chaire l'éloge de votre cher soldat et nous le conduisîmes ensuite au cimetière où M. Ducoudert, conseiller muni-

cipal et propriétaire du Grand-Hôtel, prononça une allocution bien émouvante.

« Derrière ce cercueil, toujours au premier rang, je me sentais heureux de tenir votre place, la place de parents bien-aimés qui ne pouvaient pas être à leur poste. Souvent les larmes me sont montées aux yeux et je les ai données comme un hommage à vous et à votre cher fils. »

*
* *

Sur le front.

Voyons maintenant ce qui se passe pour les soldats ayant expiré sur le front.

C'est un soldat qui, écrivant à sa mère, va nous raconter les obsèques du caporal Achille M..., de la 15-3-T Génie, mort au champ d'honneur le 22 novembre 1914, et enterré dans le cimetière d'Anzin-Saint-Aubin :

« Bien qu'il soit coutume d'enterrer tout de suite celui qui meurt sur le champ de bataille en déposant simplement son corps dans une fosse, les sapeurs de la 15-3-T ont demandé de surseoir à cette inhumation, afin de confectionner une bière pour leur camarade et pour que l'aumônier puisse dire quelques prières sur sa tombe.

« A deux heures et demie, nous partîmes du cantonnement pour aller à l'ambulance où le corps a été déposé. Nous arrivâmes au moment où on allait clouer le cercueil, ce qui me permit

de voir une dernière fois le visage de mon pauvre ami.

« Autour de la bière, ses anciens compagnons d'armes rendent les honneurs. L'émotion s'empare alors de nous tous et, au moment où les clous s'enfoncent, nous nous détournons, car il semble que ces clous nous percent le cœur.

« Voici l'aumônier qui, accompagné d'un jeune Algérien portant le bénitier et la croix, pénètre dans la petite cour où nous sommes. Comme ce brave homme n'a plus d'enfants de chœur, il demande à deux d'entre nous sachant chanter les prières des Morts de lui répondre. Un autre portera la croix, un autre l'encensoir.

« Puis dans ce petit pays que recouvre la neige notre longue procession va vers l'église. Sur le passage du cortège, dans ce village où il n'y a que des troupes, les militaires de toutes armes se découvrent, se signent et quelques-uns, par fraternité, se joignent au convoi.

« Au moment où nous entrons dans l'église, nous entendons, non loin de nous, une vive fusillade. Nous pensons : « Ce sont nos braves « fantassins qui veulent venger la mort de l'un « de ceux qui présida à l'établissement de leurs « tranchées. »

« Quand l'absoute commence, les canons qui se trouvent à cent mètres environ de nous grondent si fort que nous n'entendons plus les prières du prêtre. C'est tout juste si nous percevons l'*Amen* final.

« Quatre des plus grands sapeurs chargent sur leurs épaules le cercueil que rien ne recouvre

et où est déposée une simple gerbe de fleurs brûlée par la gelée.

« Nous faisons lentement les quelques pas qui nous séparent du cimetière. Là, la neige a gardé sa blancheur immaculée car, depuis les trois jours que nous avons cette neige, nul n'a encore été enterré là. Trop nombreuses pourtant sont les croix de bois blanc sur lesquelles se détachent ces mots : Mort au champ d'honneur !

« Dans un petit coin, sous un sapin, nous apercevons un peu de terre remuée. On a creusé une tombe où va reposer, jusqu'à ce que les circonstances permettent à sa famille de venir le chercher, le caporal M... Les sapeurs qui, jusqu'à ce moment s'étaient maîtrisés, ne peuvent empêcher leurs larmes de couler. On croirait que la nature elle-même, en deuil blanc, dût s'associer à notre douleur... »

*
* *

Mais en bien des circonstances l'inhumation doit se faire plus rapidement. Témoin cet épisode publié par *l'Avenir de la Haute-Loire :*

« Le dimanche soir, 6 septembre, la 20e compagnie du ...e d'infanterie faisait une halte près d'un bois, à Heipps, à trente kilomètres de Verdun. Trois hommes, originaires de l'Ardèche, trois frères dont l'aîné était sergent et le plus jeune caporal, versés dans la même section et inséparables, venaient de s'asseoir. Une balle siffle au-dessus du képi du sergent et tue le cadet des trois frères.

« Le frère aîné, prêtre depuis deux mois et nommé vicaire à Roches (Ardèche) huit jours avant la mobilisation, donne l'absolution au mourant. Puis la halte devant être courte, les deux frères survivants, après autorisation du colonel, se procurent un drap dans une maison voisine, creusent en hâte une fosse dans le cimetière de Heipps, récitent une prière et, au pas de course, reviennent à la tête de leur section pour repartir au feu. »

D'autres morts moins heureux restent longtemps sans sépulture, ils sont tombés entre nos tranchées et les tranchées ennemies et souvent les Allemands tirent sur ceux des nôtres qui vont relever les morts. Leurs camarades savent leurs noms et veillent, prêts à les relever et à les inhumer dès que cela sera possible.

*
* *

De préférence on enterre les soldats dans le cimetière du pays. Mais fréquemment aussi, faute de place ou parce que l'on n'a ni le temps ni les moyens de s'y rendre, on les inhume près de l'endroit où ils sont tombés : dans une propriété dont les habitants acceptent de veiller sur la sépulture jusqu'au jour où la famille viendra réclamer le cadavre, dans des terrains concédés par les communes ou encore en plein champ, sur le bord des routes.

Une petite croix en bois porte le nom, le grade et le numéro du régiment. Sur la croix est posé le képi ou le casque du défunt, parfois est

enroulé autour d'elle le chapelet que le brave soldat avait dans sa poche.

Aux abords des champs des batailles passées, il y a ainsi des milliers de tombes qui jalonnent toutes les routes et rappellent que nos défenseurs ont dû payer de leur sang chaque mètre de terrain conquis sur l'ennemi.

De temps à autre un camarade du défunt a mis sa signature sur la croix à côté du nom : Un tel de la 9e batterie ; Son ami de Saint-Brieuc ; Un Enfant de la Charente ; Un d'Alais comme lui ; Son pays, au nom de la famille absente ; Un tel qui ne l'oubliera jamais.

Dans le cimetière militaire de Mailly (Champagne), le camarade d'un jeune soldat de Carpentras, provençal comme lui, a tracé les vers suivants sur la croix, dans la langue de Mistral :

Dorme sous la crous
Moste valerous
Qu'importo soun agi,
Soun païs, soun noun,
Lou bru doon canoun
Armé soun courant.
Din lou combat
En brave es toumba...
Chantas oouceIhio

Per lei valerous
Mouart per la patrio !

Il dort sous la croix — notre héros — Qu'importe son âge, — son pays, son nom, — le bruit du canon — arma son courage. — Dans le combat — en brave il tomba. — Chantez, petits

oiseaux — autour de la croix, — pour le valeureux — mort pour la patrie !

Des soldats prévoyants ont enfoncé à quelques centimètres du sol une bouteille hermétiquement bouchée contenant les indications sur le mort.

Nous devons dire que, dans un grand nombre d'endroits où la bataille a cessé, les habitants entretiennent les tombes de leurs défenseurs avec une piété touchante. Bien des communes en ont même pris officiellement soin et les maires ont écrit aux familles, quand ils en avaient l'adresse, pour les prévenir que leur fils ou leur enfant n'était pas abandonné.



La Toussaint et la Fête des Morts en 1914. - Dans les cimetières de Paris. - Un sonnet de M. Henri de Régnier.

La Toussaint de l'année 1914 a revêtu un caractère singulièrement tragique et impressionnant. Au-dessus des douleurs particulières, planent les morts héroïques et récentes de tant de braves qui ont su faire reculer l'envahisseur et dont le sacrifice quotidien achève de libérer le territoire.

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie,
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie !

Jamais les vers de Victor Hugo n'auront reçu d'application plus saisissante, et une visite aux

trois cimetières de Pantin, Bagneux et Ivry, où sont enterrés les blessés décédés dans les ambulances, prouve avec quelle noblesse et quelle unanimité Paris a su témoigner sa reconnaissance.

Dans chacun de ces cimetières, il existait depuis longtemps une division réservée aux soldats de la garnison, c'est là tout naturellement qu'ont été inhumées les victimes de la guerre.

La Ville, pour la Fête des Morts, a revêtu chaque division d'une décoration spéciale. A l'entrée se dresse un pylône orné d'arbustes, de plantes et de faisceaux de drapeaux ; tout autour du cimetière militaire règne une muraille de verdure en bas de laquelle courent extérieurement et intérieurement des plates-bandes fleuries. Enfin toutes les tombes ont été couvertes de chrysanthèmes.

Ah ! ces tombes, comment les visiter sans émotion ? Il suffit de lire les inscriptions placées sur leurs croix de bois : 20 ans, 22 ans, 25 ans, 30 ans ; seuls les officiers dépassent cet âge. Les couronnes disent quels regrets chacun de ces morts a laissés après lui : « A mon époux, à mon gendre, à notre fils, à notre père. » Certaines sont déjà détériorées par les intempéries, c'est qu'elles datent de quelques semaines ; d'autres sont encore fraîches, l'inhumation a eu lieu ces jours derniers. Et à côté des tombes closes, des tombes ouvertes qui attendent...

Il n'y a pas que des Français qui dorment là du dernier sommeil : quelques Anglais y sont

aussi, sur leurs tombes flotte le drapeau de l'Union Jack ; on y rencontre également des Marocains et des Sénégalais.

Durant ces deux journées de la Toussaint et des Morts, le temps fut radieux, et de huit heures du matin à la fermeture, une foule ininterrompue de visiteurs a circulé dans les cimetières militaires. Des délégations innombrables apportèrent des couronnes collectives; parmi les plus belles se remarquaient celle du Président de la République, venu quelques jours plus tôt au retour d'un voyage sur le front et avant de regagner Bordeaux, du Conseil Municipal de Paris, du Conseil Général de la Seine, du Gouverneur militaire général Galliéni, des Préfets de la Seine et de Police, des Députés de Paris, des Vétérans des Armées de Terre et de Mer, de la Ligue des Patriotes, du Souvenir Français, des Secouristes, des Sociétés d'Alsaciens-Lorrains, etc.

Mais presque tous les visiteurs ont tenu à laisser une trace matérielle de leur passage. Sans relâche défilent des centaines de milliers de gens de toute condition : gens du monde avec de somptueuses gerbes, bourgeois, petits rentiers, commerçants avec des couronnes de fleurs naturelles, en perles, en celluloïd, petits employés, ouvriers, ouvrières avec des bouquets.

Chacun passe tête nue devant les tombes, cherchant un nom qui puisse lui être connu. On ne parle que fort peu et à voix très basse. La curiosité, si tenace pourtant à Paris, est, cette fois, absente, et c'est bien par sympathie, par

reconnaissance, que cette foule énorme est accourue. Beaucoup de personnes s'arrêtent devant chaque tombe et font une courte prière, d'autres égrènent les fleurs qu'elles portent.

*
* *

Dans les trois cimetières militaires, un endroit a été réservé pour les Allemands blessés décédés dans les ambulances de Paris. La veille encore, ces tombes n'avaient qu'une simple croix de bois portant le nom et le numéro du régiment. Dans la journée de la Toussaint, ce sont sans doute des mains très chrétiennes qui ont disposé quelques modestes fleurs sur le champ du dernier repos de nos ennemis.

Ce geste de pitié suprême devant la mort fut peut-être blâmé par certains. Tant d'atrocités, tant de crimes sans excuses ont été commis par ces hommes ou leurs semblables. Et pourtant, n'avons-nous pas vu, au cimetière de Bagneux, ceci : une jeune femme en deuil pleurant silencieusement sur une tombe française, puis, après une longue prière terminée par un signe de croix, se dirigeant vers le coin des Allemands et récitant avec un effort visible une nouvelle oraison.

Dans les trois cimetières, le chiffre des entrées pour le jour de la Toussaint fut le suivant : Ivry, 73.665 entrées contre 36.715 en 1913; Bagneux, 190.250 contre 160.180 en 1913; Pantin, 110.351 contre 66.800 en 1913. Au total 110.571 entrées de plus que l'année précédente, chiffre d'autant plus considérable que la population était réduite

d'un quart par rapport à 1913. Pour la fête des Morts, il y eut une centaine de mille d'entrées de plus que l'année d'avant.

Depuis 1870, les Parisiens ont l'habitude d'associer la statue de la ville de Strasbourg qui s'élève place de la Concorde, près de la rue de Rivoli, à toutes leurs joies comme à toutes leurs douleurs. Des centaines de personnes déposèrent donc devant la statue des fleurs et des couronnes les 1er et 2 novembre. Au nom des armées alliées, un officier anglais, un officier écossais et un officier belge apportèrent une énorme couronne de violettes.



Les journaux, les périodiques consacrèrent des articles émus aux morts pour la Patrie. Le journal *Le Gaulois* publia ce sonnet de M. Henri de Régnier, de l'Académie française :

Salut, ô premiers morts de nos premiers combats,
O vous, tombés au seuil de la grande espérance
Dont palpite le cœur ébloui de la France,
Héros, je vous salue et ne vous pleure pas !

La Gloire vous a pris, pieuse, dans ses bras,
Et d'un baiser d'amour sacre votre vaillance,
Et la Victoire, avant que son vol ne s'élance,
Posera ses pieds nus où marchèrent vos pas.

Lorsque le Coq gaulois de son bec héroïque
Aura crevé les yeux de l'aigle germanique
Nous entendrons son chant vibrer au clair soleil.

Salut à vous, Héros, qui, d'une main hardie
Cueillerez le laurier triomphal et vermeil
Pour l'offrir à l'autel sanglant de la Patrie !

*
* *

La cérémonie de Notre-Dame. Dans toutes les églises de France.

Des cérémonies imposantes furent célébrées dans toutes les églises de France pour le repos de l'âme des soldats français et alliés tués à l'ennemi.

A Notre-Dame de Paris, le Cardinal Amette présidait, assisté de ses vicaires généraux, du chapitre et de la plupart des curés de Paris. Aux premiers rangs de l'assistance se tenaient le représentant du Président de la République, les délégués des nations alliées, des Ministres de la Guerre, de la Marine, des Affaires étrangères, du gouverneur militaire, les présidents du Conseil Municipal et du Conseil général, des membres de l'Institut, du Parlement, les délégations de la Croix-Rouge et un grand nombre d'officiers de toutes armes.

Le restant de la grande nef était réservé aux familles des soldats décédés.

Après la messe dite par Mgr Fages, archidiacre de Notre-Dame, le Cardinal Amette s'avança près de la grille du chœur.

Il salua tout d'abord délicatement les personnages officiels, puis prit comme texte de son allocution les paroles de saint Paul : « Ne pleurez pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance. »

L'espérance doit exister pour la Patrie, car

tant de morts glorieuses préparent la victoire définitive. Hommes faits ou jeunes gens auront, par leur exemple, stimulé les courages de tous ceux qui continuent aujourd'hui le combat.

L'espérance doit également exister pour les familles. Le suprême sacrifice met autour de leur nom une auréole de gloire devant laquelle s'inclineront tous les Français. Il constitue, d'autre part, un gage de protection et de sollicitude particulière près de Celui qui dispose des destinées humaines.

Le Cardinal termina par cette chrétienne pensée que nos soldats morts continueront plus que jamais, au delà de la tombe, leur noble mission de défendre nos foyers et de veiller sur la Patrie.

A la chapelle des Invalides eut lieu aussi un très beau service célébré par M. le vicaire général Thomas, délégué par l'Archevêque de Paris. M. Gabriel Pierné tenait le grand orgue, M. Rousselière, de l'Opéra, chantait les soli. Les drapeaux allemands, pris depuis le début de la campagne et qui flottaient aux voûtes de la chapelle, attiraient les regards de la foule.

Quelques jours plus tard, la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de la Seine faisait dire une messe à Notre-Dame pour ses membres tués au feu. Plus de 2.000 gymnastes en tenue emplissaient la nef. Du haut de la chaire l'archiprêtre de la cathédrale, M. Delaage, appela les noms de 170 officiers, sous-officiers et soldats, appartenant à la Fédération et morts dans les trois premiers mois de la campagne. Et parmi ceux qui écoutaient, des centaines de

jeunes gens appartenaient aux classes 1915 et 1916 et devaient faire prochainement comme leurs aînés le sacrifice de leur vie.

En banlieue et dans les départements, des cérémonies civiles et religieuses, ayant toutes un caractère impressionnant, se déroulèrent.

Des avions français survolèrent le cimetière de Nancy et firent tomber des fleurs sur le monument : Aux Absents.

Soit au front, soit dans les camps d'instruction nos soldats n'eurent garde d'oublier la Toussaint. C'est ainsi qu'au camp de Châlons, une messe militaire fut célébrée dans l'église de Mourmelon-le-Petit, le matin de la Toussaint. L'après-midi, 2.000 officiers et soldats se rendirent au cimetière et déposèrent de superbes couronnes cravatées d'un ruban tricolore. A noter que chaque soldat, même le plus pauvre, avait voulu donner son obole. Après la bénédiction des tombes, un secrétaire de la sous-intendance, prêtre-soldat, prononça, au nom de ses camarades, une allocution patriotique et religieuse et adressa un Au revoir ému à tous ceux qui étaient tombés pour le drapeau.

*
* *

Comment ils meurent.

Nos soldats méritaient de tels honneurs. Tant d'actes héroïques ont été accomplis par eux, dont les ordres du jour eux-mêmes ne relatent qu'une faible partie. Tant de milliers d'entre eux ont

eu des morts qui rivalisent avec les traits les plus magnifiques que nous a légués l'antiquité !

Voici la mort d'un jeune soldat du Nord, racontée par M. René Bazin, de l'Académie Française :

« Il est étendu au revers d'une tranchée mourant d'une terrible blessure qu'un obus lui a faite au ventre. Malgré l'affreuse plaie il ne se plaint pas, il ne se débat pas, et c'est à peine si on reconnaît, dans ses yeux grands ouverts et levés, l'expression de tristesse qu'il avait souvent. Car, depuis son départ, il n'a pas reçu de nouvelles de chez lui, du pays envahi. Ses camarades l'assistent comme ils peuvent, lui proposent à boire, déboutonnent sa tunique, tâchent d'arrêter le sang. Lui, ouvrant les yeux qu'il avait tenus un moment fermés et d'un air de ne pas souffrir, il dit à un de ses camarades, un gros poilu qui se penche : « Dis, mon copain, « tu ne raconteras pas à maman que j'avais une « vilaine blessure ? Une balle, c'est mieux que « ce que j'ai. » Puis il distribua quelques menus objets qu'il avait dans sa poche, son couteau, son porte-monnaie, un tire-bouchon, un briquet. Enfin, difficilement, il ouvre son carnet ; s'appliquant à écrire, ne voyant plus très bien, il traça quelques lignes. En les achevant, il rendit l'âme. Trois minutes après, comme le bruit de l'accident s'était répandu dans la tranchée, un capitaine arriva, couvert de boue jusqu'aux épaules. Il vit le soldat : « Oh ! le pauvre, un de mes plus braves. » Avec respect, il prit le carnet qui était tombé à terre, l'ouvrit et lut : « Au revoir père, au revoir mère, au revoir

petites sœurs ; je suis mort pour mon pays : Vive la France ! »

La scène se passe maintenant à l'hôpital de Fleury-Meudon, le 13 janvier 1915. Un caporal de zouaves, Jean-Émile Cabirol, âgé de 22 ans, est perdu et n'a plus que quelques moments à vivre. Il le sait, se confesse, puis appelant un infirmier, lui demande de lui apporter un drapeau. L'infirmier obéit, le moribond pose le drapeau sur sa poitrine et, tandis que ses bras crispés le pressent sur son cœur, ses lèvres se collent sur l'emblème sacré. Et dans cette attitude émouvante et sublime, il expire !

Gsell s'est engagé à dix-sept ans. Atteint de deux blessures très graves par éclats d'obus et se sachant perdu, il donne pendant deux mois, à l'hôpital, un bel exemple de courage, réconfortant ses camarades, sa famille et manifestant hautement sa satisfaction du devoir accompli.

Il meurt le 8 janvier en chantant la *Marseillaise*.

Près de Suippes, un cuisinier porte la soupe dans une tranchée ; le vaguemestre lui a remis pour les camarades les lettres qui viennent d'arriver.

« Eh ! les copains, crie-t-il, v'là le rata et le courrier. »

A peine a-t-il achevé ces mots qu'une balle le frappe en pleine poitrine. Il tombe et la soupe se renverse hors de la marmite traversée par un autre projectile. Les hommes arrivent à son secours. « La soupe est f..., leur dit-il, mais prenez les lettres dans ma poche, vous aurez la nourriture morale. »

Il succomba trois heures après. C'était un aide-marmiton d'un cercle parisien des boulevards. On l'enterra pieusement près de la tranchée, après avoir découpé, dans le fond de la marmite, une croix de fer sur laquelle on grava son nom.

Le comte de Robien, commandant en retraite, qui reprend du service dans un régiment de zouaves et qui, de propos délibéré, offre sa vie à la France, « si Dieu m'en juge digne, malgré tous mes défauts », doit être cité comme exemple d'héroïsme sublime. Son désir fut exaucé et il mourut sur le champ de bataille le 6 janvier 1915, quelques jours après avoir enlevé une position importante et avoir été proposé pour le grade de lieutenant-colonel.

*
* *

Pour honorer les morts. - Une lettre de faire part. - Les listes des journaux.

On conçoit combien les familles voudraient retrouver les restes de leurs chers disparus pour les honorer d'une sépulture plus convenable et avoir la consolation de pouvoir y aller prier.

En ce qui concerne les militaires décédés dans les hôpitaux situés hors de la zone des armées, rien n'est plus facile. Les autorisations d'exhumation et les transports sont assurés avec les mêmes formalités qu'en temps de paix.

Mais il ne peut pas en aller de même pour les

militaires qui sont morts soit sur le champ de bataille, soit dans les ambulances situées dans la zone des armées.

Cette note officielle parue en janvier 1915 a fixé quelle était la situation pour les familles de ces morts :

De nombreuses demandes sont adressées soit au Ministère de la Guerre, soit au commandant en chef, de la part des familles qui désirent se rendre dans la zone des armées pour faire exhumer et transporter un des leurs tués à l'ennemi.

Aucune autorisation de ce genre ne peut être accordée, toute exhumation et tout transport de corps étant formellement interdits dans la zone des armées.

Cette mesure a été prise, tant au point de vue de l'hygiène que de l'égalité de traitement à conserver entre les familles plus ou moins fortunées.

Des instructions ont été données pour que l'emplacement des tombes soit, dans la mesure du possible, repéré et respecté et que toutes les indications soient recueillies propres à fournir ultérieurement les renseignements sur l'identité des militaires inhumés.

Beaucoup de familles n'ont pas les ressources nécessaires pour faire revenir dans son pays les restes du militaire décédé, et cependant leur désir de les avoir près d'elles n'est pas moins légitime que pour les familles fortunées.

Ce n'est qu'après la guerre que le gouvernement pourra examiner les demandes d'exhumation et de transport gratuits. Cependant les familles intéressées ont été invitées à formuler

ces demandes dès qu'elles apprendraient le décès afin de prendre date. Toute demande de ce genre donne lieu à une enquête sur la situation de fortune du postulant.

*
* *

Mais hélas ! combien de familles riches ou pauvres ne pourront avoir cette suprême satisfaction. Dans les grandes batailles, les morts ont été si nombreux qu'il a été impossible de donner à chacun une sépulture individuelle : les camarades tombés à côté les uns des autres ont dû être inhumés dans des fosses communes.

Et puis beaucoup ont été frappés dans les lignes allemandes, sans que le terrain ait pu être conquis par nous. C'est l'ennemi qui a procédé à l'inhumation et, dans la plupart des cas, rien n'indiquera quels sont les militaires qui dans tel endroit déterminé dorment de leur dernier sommeil !

Les familles, en envoyant des lettres de faire part, annoncent naturellement dans quelles circonstances le défunt qu'elles pleurent a succombé.

Le nom est suivi le plus généralement d'une des qualifications suivantes : Mort à l'ennemi, Mort glorieusement pour la France, Mort pour la Patrie, Tombé au Champ d'honneur.

Parfois, quand les familles le savent à temps, elles indiquent que le défunt a été cité à l'ordre du jour ou a été proposé pour un grade supérieur en raison de sa belle conduite.

Souvent les proches font célébrer un service pour le repos de son âme.

Voici une lettre de faire part particulièrement touchante :

Mme Gabrielle de Longevialle, Mme Henry de Longevialle et sa fille ; M. Louis de Longevialle, sergent au 158e régiment d'infanterie, Mme Louis de Longevialle et leur fils ; M. Robert de Longevialle, maréchal des logis au 54e régiment d'artillerie, MM. Albert et Antoine de Longevialle, caporaux au 75e régiment d'infanterie ; M. André de Longevialle, caporal au 6e colonial ; M. Maurice de Longevialle, sergent au 35e régiment d'infanterie ; M. Guérin de Longevialle, soldat au 48e régiment d'artillerie ; M. Guy de Longevialle, admis à l'École Spéciale Militaire, engagé au 99e régiment d'infanterie ; Mlles Marguerite, Marie, Madeleine et Huguette de Longevialle, ont la douleur de vous faire part de la mort de

M. Joseph de Longevialle

Lieutenant au 38e régiment d'infanterie
tombé au Champ d'honneur
le 27 août, près de Rambervillers, à l'âge de 32 ans.

Neuf frères, tous sous les drapeaux, font part de la mort de leur frère aîné !

*
* *

Les journaux publiaient chaque jour, au début, les morts susceptibles d'intéresser leurs lecteurs, mais il arriva parfois que ces nouvelles

parurent avant que les proches eussent été prévenus du malheur qui les frappait et l'on comprend que cette annonce, survenant ainsi, fut par trop brutale pour une mère, une épouse, des enfants. Aussi le gouvernement interdit-il aux journaux de publier les décès survenus au front ou dans les hôpitaux, autrement qu'à la demande des familles elles-mêmes.

Les journaux n'ont, dans aucun cas, le droit de publier l'endroit où le militaire a été tué ni le numéro de son régiment. Même interdiction pour l'endroit où il a été blessé, si celui-ci est mort dans un hôpital situé hors de la zone des armées, mais alors le journal peut indiquer où se trouve cet hôpital.

*
* *

Lettres de héros.

Cette guerre à laquelle les hommes de toute condition prennent part a créé une littérature toute spéciale où, sans apprêts, sans vaines recherches de style, se révèle en toute sa splendide nudité la beauté des âmes. Ce sont les lettres des soldats et celles de leurs parents, dont il serait bon de créer une sorte d'anthologie, pour que ceux qui ont vécu cette époque et aussi pour que ceux qui viendront plus tard sachent combien furent généreux et élevés les sentiments des Français et des Françaises en 1914 et en 1915.

Entre toutes ces lettres, ce sont sûrement

celles qui ont trait à la mort d'un soldat où le sublime se découvre le plus aisément.

Nous en avons choisi quelques-unes qui nous parurent particulièrement typiques. Si, par discrétion, nous n'avons donné que les noms qui avaient été rendus publics précédemment, les lettres qui suivent sont toutes rigoureusement authentiques. La forme a même été scrupuleusement respectée.

D'abord les soldats qui vont mourir :

Lettre trouvée par un infirmier allemand qui la fit parvenir à la famille.

« Prière à celui qui trouvera cette lettre de la mettre en bonne voie, c'est celle d'un petit soldat mort sur le champ de bataille.

En guerre.

« Mes chers Parents,

« Ma chère petite Sœur,

« Nous voilà partis en guerre. Reviendra-t-on ou ne reviendra-t-on pas ? En tout cas, si je meurs, j'écris avant de partir les derniers mots qui seuls vous donneront du courage.

« Songez que nous sommes tous ensemble, les camarades avec lesquels nous avons fait notre service, et que le seul désir de tous est de marcher en avant ; l'espoir de vaincre, l'espoir d'être un peuple libre nous poussent tous d'un élan patriotique qui sûrement nous fera arracher la victoire ; mais, pour cela, il faut faire des sacrifices, et ce sacrifice est celui de notre vie.

« Malgré votre douleur vous serez heureux d'apprendre que votre fils a marché la tête haute et a fait son devoir jusqu'au bout.

« Si vous ne me revoyez pas, allez, si possible, chercher mes photographies : elles sont restées dans ma boîte individuelle, qui est à la caserne Amey, au magasin de la 9e compagnie, ou bien dans la chambre 18.

. . . .

« Mes dernières recommandations sont faites : pensez à moi, je pense toujours à vous, et songez que j'ai toujours été un bon fils et que je serai un bon soldat.

« Adieu, mes chers parents et ma chère Lucienne : ce sont les dernières pensées que j'aurai quand une balle m'aura touché mortellement.

« Votre fils chéri qui vous embrasse bien fort !

« Albert MEUNIER,
« Caporal au 28e de ligne. »

Autre lettre du soldat Gabriel Taillez qui devait être frappé mortellement, dans un combat à la baïonnette, en Champagne, trois jours après l'avoir écrite à ses parents :

. . . .

« Heureusement, nous avons du cœur au ventre. Ne vous inquiétez pas trop, mes chers parents. Il y a beaucoup de blessés, mais peu de morts. S'il y a du grabuge, je serai probablement blessé comme les camarades. C'est la mode, cette saison-ci.

« Je prie Dieu qu'il me conserve à vous. S'il me prend, priez-le qu'il me pardonne mes torts envers lui, comme je m'en repens. De loin je reçois votre bénédiction. J'ai confiance en sa protection, et je m'en remets à lui.

« En tous cas, les Boches n'auront pas ma peau à bon compte. Il y en a une telle hécatombe, qu'il y a, paraît-il, de leurs défroques en veux-tu en voilà. Je penserai à vous et, si je puis, je vous enverrai un casque à pointe. C'est, en effet, la garde royale prussienne que nous avons devant nous. Vous le voyez, nous nous mettons bien !

« Je vous embrasse de tout cœur, et vive la France !

« Gabriel TAILLEZ. »

La fille de M. Leichemolle, greffier à la Cour d'appel de Paris, en expédiant un paquet de lainage et de linge au front, avait joint une lettre d'envoi : le soldat auquel échoit le paquet remercie. Peu après le pauvre garçon est blessé dangereusement ; et, sur le lit de l'hôpital de Nantes où il achève sa vie, il écrit à sa famille, à des amis intimes et enfin à la jeune fille qui l'a secouru dans la tranchée. Voici cette dernière lettre :

« CHÈRE DEMOISELLE,

« D'ici quelques jours, peut-être même quelques heures, je serai dans le royaume des glorieux disparus de la guerre. J'attends la mort qui me délivrera des souffrances horribles que me causent deux cruelles et affreuses blessures. Avant de partir, je liquide mes dettes d'affection et de reconnaissance et je ne veux pas vous oublier dans mes adieux, car vous avez été bonne, vous dont les doigts habiles m'ont confectionné de chauds vêtements. Merci

de tout cœur. En retour, du haut du ciel, je veillerai sur vous. Adieu !

« Surtout ne pleurez pas les petits soldats de France qui se sont vaillamment battus et qui ont joyeusement donné à la Patrie le meilleur d'eux-mêmes, leur cœur et leur sang. Ne les pleurez pas. Pensez à eux, apportez sur leurs tombes des fleurs et des rubans aux trois couleurs bien chères. Priez pour eux.

« Adieu et vive éternellement la France !

« Georges S... »



Deux pères : le général d'Amade et le général de Castelnau.

Si les morts ont été héroïques, combien de parents ont montré une résignation admirable.

Frappé dans ses plus chères affections, le général d'Amade écrit à un ami :

Le 3 mars 1915.

« Cher Monsieur,

« Je suis bien en retard pour vous accuser réception de votre lettre du 28 décembre 1914.

« Ce qui m'a mis en retard avec vous, c'est le malheur qui nous a frappés. J'ai perdu mon plus jeune fils, Gérard d'Amade, un petit sous-lieutenant de 18 ans, qui venait d'être reçu à Saint-Cyr au dernier concours de juillet 1914. Il est glorieusement tombé pour la France, au

cours d'une reconnaissance de nuit en Argonne, dans la nuit du 25 au 26 janvier.

« Il est tombé mortellement frappé sur les tranchées mêmes de l'ennemi, qu'il avait reçu, bien qu'arrivé seulement depuis quatre ou cinq jours, la périlleuse mission d'aller reconnaître.

« Deux généraux allemands, témoins de sa bravoure et de son courage, m'ont spontanément écrit leur admiration et m'ont dit où notre pauvre enfant avait été inhumé. C'est près de V... (Meuse) dans les grands bois de l'Argonne.

« C'est une grande douleur, je n'ai pas besoin de le dire. Nous ne pouvions offrir à Dieu et à la France rien de plus beau, rien de plus pur, rien de plus généreux que cet enfant. Nous sommes fiers de lui, mais, après la guerre, nous le pleurerons jusqu'à notre mort.

« Je vous envoie la belle citation qu'il a méritée.

« J'emporte dans ma nouvelle mission cette peine gravée au fond de mon cœur, comme un exemple de courage et comme une magnifique raison d'espérer.

« Puissiez-vous ne jamais connaître la douleur que nous avons éprouvée !

« Bien cordialement à vous,

« Général d'Amade. »

Les journaux ont raconté quelle fut l'attitude héroïque du général et de Mme de Castelnau en apprenant le mort de leur fils aîné Xavier, sous-lieutenant dans l'armée commandée par son père.

Le général de Castelnau dictait des ordres quand un officier se présenta devant lui.

« Qu'y a-t-il, demanda le général ?

— Mon général, répond l'officier d'une voix qui tremble, votre fils Xavier vient d'être tué d'une balle au front en donnant l'assaut à l'ennemi, qui a été repoussé. »

Le général reste silencieux une minute. Puis s'adressant à son état-major :

« Messieurs, continuons. »

Et il reprend la dictée de ses ordres pour le combat du lendemain.

Mme de Castelnau s'était retirée avec sa famille dans sa propriété du Midi, où elle suivait avec une admirable vaillance les péripéties de la lutte dans laquelle son mari et trois de ses fils étaient engagés.

Quand Xavier de Castelnau tomba au champ d'honneur, la famille décida de charger le curé de la paroisse de prévenir la malheureuse mère.

Le lendemain matin, à la première messe, Mme de Castelnau, selon sa pieuse habitude, s'approche de la table de communion. Le prêtre n'a pas encore eu le temps de la préparer à la douloureuse épreuve. En la voyant brusquement devant lui, il est tellement ému que c'est d'une main tremblante qu'il lui présente l'hostie.

Mme de Castelnau s'en aperçoit, le regarde et comprend. Alors, défaillante, elle lui adresse cette simple question : « Lequel ? »

*
* *

Les veuves, les mères et les sœurs.

Ainsi agit-on chez les chefs, voyons maintenant ce qui se passe dans les familles des simples soldats :

Voici la lettre écrite par une Parisienne, la femme du caporal Philippe, tué dans des conditions qui lui ont valu d'être cité à l'ordre du jour. Étant chef de patrouille, il avait fait abriter ses hommes, puis avait continué à avancer seul sous le feu de l'ennemi. Grièvement blessé, il avait eu l'énergie de venir quand même rendre compte de sa mission et était mort en disant : « Que voulez-vous, mon lieutenant, il fallait que quelqu'un y aille ; je suis content d'avoir fait mon devoir. »

Le commandant du bataillon auquel appartenait ce brave a tenu à écrire lui-même à Mme Philippe et à lui dire toute l'admiration qu'il ressent pour la fin glorieuse de son mari. Celle-ci lui accuse réception de sa lettre en ces termes :

Paris, le 17 novembre 1914.

« Monsieur le Commandant,

« Je vous remercie bien sincèrement de la part que vous venez de prendre à ma grande douleur et vous suis reconnaissante de m'avoir fait parvenir la mort glorieuse de mon cher disparu.

« Je vous dirai aussi que de savoir qu'il est mort comme tout Français doit mourir met un peu d'apaisement à mon grand chagrin, et vous pouvez être sûr que si sa tâche à lui est terminée en mourant pour notre mère-patrie, la France, que moi, sa compagne, je n'aurai qu'un seul but à mon tour, c'est de faire de ses deux petites filles des femmes dignes de futurs Français, et saurai, dans l'avenir, leur apprendre à vénérer leur papa.

« Sachez aussi, Monsieur le Commandant, que nous ne pouvons, si nous en souffrons, qu'admirer son geste, car s'il fallait, à l'heure qu'il est, un régiment de femmes, c'est par milliers que l'on pourrait compter leurs enrôlements, moi en premier.

« Recevez donc, Monsieur, mes sincères remerciements et grand respect.

« La femme d'un brave,

« Marcelle PHILIPPE. »

Lettre d'une simple ouvrière au commandant de son mari, le sergent H... N'ayant plus de nouvelles depuis le mois d'août, elle avait écrit, au mois de novembre, à cet officier, et ce dernier a dû lui apprendre que le sergent H..., grièvement blessé, était mort sur le champ de bataille avant que les infirmiers aient pu le relever.

« MONSIEUR LE COMMANDANT,

« Je viens de recevoir votre lettre où vous avez eu la bonté de me marquer ce que vous saviez sur le sort de mon pauvre mari, le sergent H...

« Je vous remercie infiniment de la bonne volonté que vous avez mise à faire toutes ces recherches, et je ne saurais jamais vous être assez reconnaissante.

« Quant au service médical que vous me dites ne pas blâmer, soyez sans crainte, car je comprends très bien que si mon mari n'a pu être soigné à temps, c'est que le service des ambulances était sans doute encombré.

« Si mon mari est mort, j'espère qu'il sera mort en brave et en versant jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la patrie. Je porterai son deuil avec regret et fierté : ma douleur sera cruelle car c'était un mari si bon, si dévoué et travailleur...

« Mais cette douleur s'amoindrira le jour où la France sortira victorieuse d'une si terrible lutte, et mes frères et beaux-frères, qui se battent aussi maintenant, vengeront la mort de mon héros!

« Car c'est bien triste d'être veuve à vingt-quatre ans, mais je suis femme française et saurai supporter cette épreuve.

« Encore merci, mon commandant ; je vous souhaite une grande victoire, et recevez les respectueuses salutations d'une femme française. »

La lettre suivante émane d'une mère qui a perdu ses deux fils : le premier fusillé comme otage sous ses propres yeux, le second mort au champ d'honneur. En apprenant cette dernière nouvelle, la mère, qui est déjà veuve, écrit cette lettre qui fut lue, un dimanche du carême de 1915, par le Père Sertillanges, du haut de la

chaire de la Madeleine de Paris où elle produisit sur l'auditoire une légitime émotion :

Béthune, 23 octobre 1914.

« LOUISE, CHÈRE SŒUR,

« Pardonne à mon long silence. Ils ont fusillé Jean ; François est tombé au feu dans un village près d'ici. J'ai été une morte.

« Mais la volonté de Dieu a passé ; elle m'a jeté l'ordre de vivre par la bouche d'un soldat.

« C'est ainsi. Un convoi de blessés traversait la ville. Les charrettes se sont arrêtées dans la rue où je me suis réfugiée. Pourquoi ai-je regardé ? Pourquoi ai-je marché vers les voitures pleines de souffrance ? Est-ce que l'on sait jamais ?

« Et j'ai vu un blessé, un tout jeune, comme étaient les miens. La fièvre lui faisait la figure toute rouge. Il regardait avec des yeux de délire. Il a fait un mouvement comme pour s'élancer vers moi, mais il est retombé avec un gémissement de douleur et une plainte si douce, si enfantine :

« — Maman !

« Le mystère de Celui qui dirige tout était sur moi. On m'appelait maman maintenant que je n'ai plus d'enfants ! J'ai compris ! De suite, j'ai compris, vois-tu. Il veut qu'auprès de ces jeunes enfants qui souffrent, je remplace les mères absentes.

« Je ne pleure plus ; je ne suis plus déses-

pérée : les tombes sont en arrière de moi ; je pénètre dans une seconde vie. Je serai infirmière, et tous les blessés de France seront mes enfants.

« Loraine B... »

Terminons par l'admirable lettre que les sœurs d'un soldat lui envoient pour lui apprendre la mort de quatre de ses frères :

Moyen, 4 septembre 1914.

« Mon cher Édouard,

« J'apprends la nouvelle que Charles et Lucien sont morts dans la journée du 28 août ; Eugène est blessé grièvement. Quant à Louis et à Jean, ils sont morts aussi. Rose est disparue.

« Maman pleure. Elle dit que tu sois fort et désire que tu ailles les venger.

« J'espère que tes chefs ne te refuseront pas cela. Jean avait eu la Légion d'honneur ; toi, succède-lui.

« Ils nous ont tout pris. Sur onze qui faisaient la guerre, huit sont morts. Mon cher frère, fais ton devoir ; on ne te demande que ça.

« Dieu t'a donné la vie, il a le droit de te la reprendre. C'est maman qui le dit.

« Nous t'embrassons de tout cœur, quoique nous voudrions bien te revoir avant. Les Prussiens sont ici. Le fils Jandou est mort. Ils ont tout pillé. Je reviens de Gerbévillers qui est détruit. Les lâches !

« Pars, mon cher frère, fais le sacrifice de ta vie. Nous avons l'espoir de te revoir, car quelque chose comme un pressentiment nous dit d'espérer.

« Nous t'embrassons de tout cœur. Adieu et au revoir, si Dieu le permet.

« TES SŒURS.

« C'est pour nous et pour la France.

« Songe à tes frères et au grand-père en 70 ! »

*
* *

Avis de décès.-Les bureaux des mairies. - A l'École de Guerre.-Sources de renseignements : difficultés, lacunes.

La guerre n'était pas commencée depuis une semaine que déjà le bruit courait dans la capitale qu'un grand nombre de familles avaient reçu l'annonce du décès de militaires. Avec cette rapidité extraordinaire que mettent les nouvelles, vraies ou fausses, à se propager, on racontait notamment l'histoire d'une malheureuse mère ayant appris la mort de ses deux fils jumeaux tués par le même obus. Et chacun de s'apitoyer. Seulement, la rue du domicile de la mère variait selon les quartiers où se colportait l'anecdote.

De tristes individus que la police ne put retrouver envoyèrent même dans certaines familles de faux avis de décès.

La rumeur publique s'étant émue de ces divers incidents, la Préfecture de Police communiqua la note suivante aux journaux :

Depuis quelques jours, les bruits les plus extraordinaires circulent à Paris et en banlieue. C'est ainsi qu'on affirme que de nombreuses femmes ont

reçu, dès maintenant, du Ministère de la Guerre, la nouvelle que leur mari ou leurs enfants ont trouvé la mort sur le champ de bataille.

Nous croyons de notre devoir de mettre la population en garde contre ces fausses nouvelles répandues, dans un but facile à deviner, par les personnes intéressées.

Le 10 août un bureau de renseignements fut ouvert à la caserne de la rue de Bellechasse, mais un seul bureau pour tout Paris fut bientôt reconnu insuffisant. Un bureau spécial destiné à recevoir les demandes de renseignements et à remettre les réponses aux intéressés fut installé dans chaque mairie. C'est là que doivent se présenter les personnes de l'arrondissement qui désirent avoir des nouvelles d'un parent sous les drapeaux.

Un formulaire imprimé à remplir leur est remis. Il est également délivré, contre la remise de la feuille, un récépissé qui permettra de venir plus tard chercher la réponse.

Le soir les feuilles de renseignements déposées au cours de la journée dans les mairies des vingt arrondissements de Paris sont centralisées à l'Hôtel de Ville, d'où elles partent ensemble pour le Ministère de la Guerre. C'est de même à l'Hôtel de Ville que le Ministère transmet les réponses pour être réparties dans les mairies.

S'il n'est rien arrivé de fâcheux au militaire intéressé, la réponse porte toujours la même formule : *N'est pas signalé manquant,* ce qui veut dire qu'il est présent à son corps. Au cas

contraire, la réponse porte : *Blessé* ou *Disparu à telle date et à tel endroit*. Pour les blessés sans gravité, il est joint une carte médicale provenant de l'hôpital où le blessé est soigné et qui indique son état.

Quand il s'agit de blessés gravement ou de décédés, on procède autrement.

*
* *

Le Bureau central de Renseignements sur les soldats blessés, prisonniers, disparus ou décédés s'est constitué définitivement à Bordeaux, au mois de septembre 1914, lorsque le gouvernement y fut transféré. Lorsque celui-ci revint à Paris, le Bureau de Renseignements le suivit et s'installa dans les bâtiments de l'École de Guerre (porte E *ter*), avenue de la Motte-Picquet. Il est dirigé par M. le Contrôleur Le Bossut, assisté d'un Contrôleur adjoint, M. Joseph Denais. Un bureau est installé dans un baraquement en bois, construit pour cet usage dans la cour intérieure. Les familles sont invitées à remplir la formule suivante :

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

BUREAU
de
Renseignements.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Nom du Militaire...

Prénoms...

Grade...

Corps de troupes auquel il appartient ....

..............Régiment...

......Bataillon......Escadron........ Cie........ ou........ Batie........

N° matricule (si possible) ....

Adresse complète du demandeur.
(Indiquer l'arrondissement.)

....

....

A la suite de l'adresse le demandeur doit en outre indiquer son degré de parenté.

La réponse est envoyée dans la mairie du domicile du demandeur quarante-huit heures

après. En voici le dispositif ; quatre mois après le retour du gouvernement dans la capitale, l'en-tête portait encore : Bordeaux.

Ministère de la Guerre

BUREAU
DE
Renseignements.

Bordeaux, le 191

M

J'ai l'honneur de vous informer que :

Nom ....

Prénoms ....

Matricule ....

Grade ——————————————

Corps de troupes ——————————————

est tombé aux mains de l'ennemi à ——————

...., ***et***

qu'il se trouve prisonnier de guerre à ....

....

Il { est / n'est pas } signalé comme blessé.

....

——————————————

Veuillez, M , agréer l'expression de mes sentiments distingués.

LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL,
CHEF DU BUREAU DES RENSEIGNEMENTS,

Dans chaque mairie de Paris, le bureau des renseignements, quoique tenu par des militaires, est distinct du bureau militaire qui fonctionne en temps normal pour le recrutement et les réquisitions. Le public peut aussi bien déposer là sa demande qu'à l'Ecole de Guerre ; il en sera quitte pour attendre la réponse un jour de plus.

*
* *

Nous avons voulu stationner au Bureau central aussi bien que dans un bureau de mairie pour assister au triste et incessant défilé des familles anxieuses. Celles-ci sont, en général, calmes, presque résignées : on ne vient là que quand on a été longtemps sans nouvelles et que tout est à craindre ou encore pour se faire confirmer l'avis envoyé par un camarade du soldat. Les militaires employés dans les bureaux sont d'ailleurs d'une correction parfaite et savent respecter avec une douceur infinie les quelques douleurs impatientes. Ils s'efforcent de leur mieux d'expliquer aux intéressés combien les difficultés d'information sont grandes et pourquoi, au lieu de la formule qui vient d'être reproduite, il est parfois répondu que le Bureau de Renseignements procède à un supplément d'enquête.

Au bureau de l'École de Guerre, sept cents hommes du service auxiliaire travaillent ayant chaque jour à établir environ 80.000 fiches, à détruire 13.000 fiches anciennes, à répondre

à 1.500 lettres, à compulser des centaines d'états. Le nombre total des fiches classées dépasse deux millions.

*
* *

La source des informations varie selon qu'il s'agit de blessés, de décédés ou de disparus.

Blessés. — Tous les cinq jours les ambulances du front et les ambulances d'arrière envoient un état de leurs blessés au Bureau de la Comptabilité de l'Armée, 24, rue de l'Université, afin de se faire payer le nombre de journées de malades qui leur est dû. Copie de cet état, sauf pour les blessés très légèrement, retournant dans leur corps après deux ou trois jours de soins, est transmise au Bureau de Renseignements de l'École de Guerre qui établit immédiatement une fiche alphabétique au nom de chaque blessé et envoie le double de ladite fiche au dépôt du corps auquel appartient le soldat.

D'autre part les hommes, avant de quitter le dépôt pour le front, ont été invités à fournir l'adresse où ils désiraient, le cas échéant, qu'on envoyât de leurs nouvelles. C'est donc à cette adresse qu'écrit le dépôt pour faire connaître que le soldat est blessé.

Pour les blessés soignés dans les ambulances du front, jamais n'est indiqué l'endroit de l'ambulance. Et, si par hasard les familles arrivaient à connaître cette ambulance, des ordres supérieurs défendent qu'il leur soit répondu.

Du reste le blessé quitte rapidement l'ambulance du front pour l'hôpital d'évacuation et, sauf le cas où son état le condamnerait à l'immobilité absolue, la gare régulatrice l'expédie de là dans un hôpital du territoire. Par l'intermédiaire du Bureau de Comptabilité, le Bureau de Renseignements est toujours prévenu et avertit toujours le dépôt. Seulement cette fois on avertit la famille de l'endroit où est situé l'hôpital, le médecin-chef de l'établissement doit même envoyer tous les dix jours une carte sanitaire à la famille, donnant le diagnostic non accompagné de pronostic.

Tous les cinq jours l'hôpital fournit l'état de ses blessés avec entrées et sorties au Bureau de la Comptabilité, ce qui permet au Bureau de Renseignements de suivre le blessé.

*
* *

En somme, les familles doivent être prévenues *automatiquement* dès qu'un des leurs est blessé et sans qu'il leur soit besoin de faire la moindre démarche. D'où vient donc que celles-ci puissent se plaindre parfois de n'avoir pas été averties à temps ?

Il y a à cela plusieurs raisons :

La majorité des hommes sont arrivés dans les dépôts au mois d'août ; beaucoup de familles, aussi bien chez les ouvriers que chez les gens plus aisés, étaient alors absentes de leur domicile ordinaire. C'est l'adresse de leur villégiature qui fut donnée et on oublia depuis de la modi-

fier. Une recommandation pratique découle de ce fait très fréquent : envoyer soigneusement au dépôt chaque changement d'adresse.

Les réfugiés des départements soumis à l'invasion ont omis également de fournir leur nouvelle adresse au dépôt.

Beaucoup d'hommes, d'autre part, au lieu de de fournir l'adresse de leur famille, ont donné l'adresse de leur patron ou d'un ami, afin que celui-ci la préparât en cas de malheur. Supposons le patron ou l'ami mobilisés à leur tour, peut-être tués ou disparus, supposons la famille ayant changé d'adresse, et le renseignement officiel ne parviendra jamais ou tout au moins n'arrivera qu'avec beaucoup de retard.

Nombreux sont les soldats qui se sont refusé à fournir au dépôt toute adresse ou qui, à l'hôpital, exigent que leur famille ne soit pas prévenue. On nous citait le cas de M. Claude Casimir-Périer, fils de l'ancien Président de la République, mort depuis, qui, blessé une première fois, écrivit aux siens durant son traitement sans leur faire connaître son état et ne leur apprit la vérité qu'une fois rétabli.

Les homonymes sont très fréquents. Cette cause d'erreur est encore augmentée par le recrutement régional ; beaucoup de noms se retrouvant plus abondamment dans telle ou telle partie de la France. Nous savons un régiment où il existait, au début de 1915, soixante-quinze soldats portant le nom de Chartier ; six d'entre eux avaient le même prénom : André.

Prisonniers. — La liste des prisonniers ne

peut être établie que lorsque la Croix-Rouge suisse est avertie par le gouvernement allemand ou encore lorsque des soldats détenus en Allemagne sont autorisés à envoyer en France les noms de leurs camarades. Jusque-là les militaires en question ne peuvent être portés que comme disparus sans que le Bureau de Renseignements soit capable de fournir des informations plus précises.

Morts. — Pour les morts, il faut distinguer selon que le décès s'est produit sur le champ de bataille, dans une ambulance du front ou dans un hôpital du territoire.

Si nous sommes restés maîtres du champ de bataille, le recensement des morts est relativement facile. Dans chaque unité, un officier « de détail », faisant fonction d'officier d'état civil, dresse les actes de décès et les notifie aux Archives administratives de la Guerre, 24, rue de l'Université. Ces Archives préviennent le Bureau de Renseignements de l'École de Guerre qui avertit lui-même le dépôt du corps.

Cependant l'officier « de détail » se trouve fréquemment en présence de lourdes difficultés.

Régulièrement chaque militaire doit être porteur d'une plaque d'identité. Cette plaque porte, pour les officiers : au recto l'indication du nom et du premier prénom ; au verso les lieux et date de naissance.

OFFICIER — **M. LAURENT** **Paul**	*Paris* — *15 juin 1885.*

Pour les sous-officiers et soldats, la plaque porte : au recto le nom, le prénom usuel et la classe à laquelle l'homme appartient ; au verso la subdivision de région et le numéro du registre matricule du recrutement.

DURAND **Émile** — 1912	*Rouen-Nord* — *297*

Un grand nombre d'hommes n'ont pas la plaque d'identité, qu'ils l'aient perdue ou s'en soient débarrassés. Certains estiment même que la porter leur causerait malheur.

Or si à la caserne, en temps de paix, tout le monde se connaît, il n'en est pas de même sur le front, où la composition des unités se modifie incessamment. Tel homme arrivé hier du dépôt peut tomber aujourd'hui et personne ne sait son nom.

Autre fait assez fréquent : un homme part en mission dangereuse, il confie ses papiers à un camarade resté à l'abri, avec prière de les transmettre à sa famille s'il lui arrive malheur. Cet

homme revient sain et sauf, mais, pendant son absence, le camarade a été tué et, comme ce dernier n'avait aucun papier personnel, on l'a identifié avec les papiers du survivant...

Le recensement des décès devient encore plus délicat quand nous ne restons pas maîtres, à la fin de l'action, du champ de bataille pour tout ou partie. On sait que tant d'hommes manquent, mais sont-ils blessés, morts ou prisonniers ? Ils peuvent même ne rentrer dans aucune de ces catégories : se trouver bloqués dans les lignes ennemies et attendre plusieurs jours, même plusieurs semaines, le moment de revenir dans les lignes françaises.

L'officier « de détail » doit s'en rapporter au témoignage des camarades.

Or la succession des combats, le déplacement des troupes rendent les enquêtes très compliquées. Supposons que X... ait été porté comme mort dans les lignes ennemies sur la déposition de camarades, un autre renseignement survient qui paraît infirmer ces témoignages. Les soldats qui les ont fournis, blessés à leur tour, ont été évacués, ou bien ils sont prisonniers, ou bien même ils sont morts. Comment poursuivre l'enquête?

Toujours est-il que les officiers chargés de ce soin dressent de leur mieux l'état des pertes, quitte à rectifier plus tard, s'il y a lieu. Il arrivera, par exemple, qu'un état transmis au mois d'avril au Bureau des Archives administratives comportera un état complémentaire de pertes survenues au mois de janvier et qui ont pu seulement maintenant être identifiées avec certitude.

*
* *

Comment sont prévenues les familles.

Quand le décès est survenu sur le champ de bataille ou dans les ambulances du front, c'est le dépôt qui doit prévenir la famille ; quand il survient dans un hôpital d'évacuation ou du territoire, c'est le médecin-chef qui en est chargé.

Mais, pour éviter qu'un avis écrit constitue pour les proches du défunt une surprise trop douloureuse, c'est toujours au maire de la commune, et, pour Paris, au maire de l'arrondissement, que s'adresse le dépôt du corps ou le médecin-chef de l'ambulance, par télégramme conçu généralement en ces termes :

« Le Ministre de la Guerre (ou le médecin-chef de l'hôpital de...) invite le maire de la commune de... (ou du ...e arrondissement) à prévenir M..., rue..., n°..., avec tous ménagements nécessaires, que le soldat... est grièvement blessé (ou décédé). »

En cas de décès, la dépêche porte le jour et l'heure de l'inhumation.

On voit, par la teneur de ce télégramme-type, que les familles sont également averties par intermédiaire quand le soldat est en danger de mort.

Chaque mairie de Paris a organisé un service spécial pour communiquer aux familles, aussitôt reçus, ces avis douloureux. Dans certains

arrondissements ce sont des hommes, dans d'autres ce sont des femmes qui sont chargés de ces missions délicates et qui se répètent, hélas! plusieurs fois par jour. Il faut à la personne qui apporte la mauvaise nouvelle beaucoup de tact et de discernement : — « Quand on est mal reçu, nous disait quelqu'un qui remplit ce rôle ingrat dans un arrondissement du centre, mieux vaut s'efforcer de rester encore un peu de temps. Dans la plupart des cas, après le premier instant de révolte contre le destin, votre interlocuteur regrette d'avoir été brutal et impoli. Il s'humanise et alors vous pouvez lui adresser quelques mots de consolation qui portent. Ah! si au lieu d'une dépêche aussi brève, nous possédions quelques détails sur la fin du soldat ou sur la manière dont il a reçu la blessure qui met sa vie en danger, notre mission serait bien facilitée.

« Savez-vous que je me suis vu obligé à certains jours d'inventer des détails. Ces parents ou la femme du défunt voulaient tant savoir et je sentais si bien que, si j'avouais mon ignorance, ils allaient éclater en imprécations!

« Il y a des gens qui vous interrompent dès le premier mot par un : « Il est mort, n'est-ce « pas, je m'y attendais! » D'autres, au contraire, qui ne veulent pas croire. Je pourrais vous citer une pauvre femme dont les deux fils ont été tués à un mois de distance, elle n'a jamais voulu prendre le deuil, tant elle est persuadée qu'il y a double erreur et qu'elle les reverra après la guerre. »

*
* *

Les actes de l'état civil. - Les pensions. - Espérez toujours !

On a vu, au cours de ces explications, qu'un officier, faisant fonction d'officier d'état civil, dressait les actes de décès des militaires morts au front. Dans les établissements du service de santé, c'est à l'officier gestionnaire que ce soin incombe (art. 93 du Code Civil). Par le bureau des Archives administratives du Ministère de la Guerre, copie de l'acte est envoyée dans la mairie du domicile du militaire mort, afin qu'il soit transcrit sur les registres de l'état civil.

Mais, pour les multiples raisons données plus haut, on comprendra que ces actes soient souvent bien incomplets. Nombreuses sont les lacunes qu'il faudra combler autant que possible ; et sans doute, après la paix, une loi s'imposera pour permettre, sans recourir aux formalités ordinaires, les rectifications ou adjonctions utiles.

On sait que le Parlement a adopté un projet de loi déposé par M. Thierry, député de Marseille, et décidant que l'acte de décès « d'un militaire tué à l'ennemi ou mort des suites de ses blessures ou d'une maladie contractée sur le champ de bataille ; de tout médecin, infirmier, infirmière des hôpitaux militaires et formations sanitaires, ayant succombé à des maladies contractées au cours des soins donnés aux

blessés ou malades de l'armée ; de tout civil tué par l'ennemi, soit comme otage, soit dans l'exercice des fonctions publiques, administratives ou judiciaires, ou à leur occasion, devra contenir la mention : « Mort pour la France. »

Cette mention est obligatoire et les familles peuvent en réclamer l'inscription, même si le décès est survenu entre le début des hostilités et le vote de cette loi.

Malgré toutes les précautions prises, il est évident qu'un certain nombre de soldats disparaîtront sans que l'on puisse jamais connaître exactement leur sort. Cette incertitude créera des situations que les familles ne pourront dénouer légalement qu'en s'adressant aux tribunaux.

L'Administration de la Guerre se préoccupe, en vue d'activer la constatation du sort des disparus, des dispositions qui joueront les unes pendant la durée des hostilités, les autres à la fin de celles-ci.

D'autre part l'administration des Finances a créé des pensions provisoires au profit des veuves ou orphelins des militaires présumés morts à l'ennemi, mais dont les actes de décès n'ont pu être rédigés.

Les pensions accordées aux veuves et orphelins mineurs des soldats morts pour la patrie sont ainsi fixées :

Général de division, 5.250 fr. ; général de brigade, 4.000 fr. ; colonel, 3.000 fr. ; lieutenant-colonel, 2.500 fr. ; commandant, 2.000 fr. ; capitaine, de 1.950 à 1.650 fr., selon l'échelon ; lieutenant, de 1.575 à 1.500 fr., selon l'échelon ;

sous-lieutenant, de 1.425 à 1.150 fr. ; adjudant-chef, 1.050 fr. ; adjudant, 975 fr. ; aspirant, 937 fr. ; sergent-major, 900 fr. ; sergent, 675 fr. ; soldat, 563 fr.

Pour obtenir la pension, la veuve, ou le tuteur pour les orphelins, doivent adresser une demande au Ministre de la Guerre, légalisée par le maire de la commune et accompagnée des pièces constatant suivant le cas l'existence de la veuve et du mariage, ou celle des orphelins.

En attendant la régularisation de la pension qui part de la date du décès, des secours sont attribués : 800 fr. pour un général ; 600 fr. pour un colonel ou lieutenant-colonel ; 500 fr. pour un commandant ; 400 fr. pour un capitaine ; 300 fr. pour un lieutenant ou sous-lieutenant ; 200 fr. pour un sous-officier ; 150 fr. pour un caporal ou soldat.

*
* *

Ce que nous avons dit au sujet du Bureau de Renseignements pour les familles des militaires, des incertitudes dans lequelles il se débat, des erreurs auxquelles il est fatalement condamné, peut permettre aux familles qui n'ont pas la preuve matérielle du décès d'un des leurs, la remise par exemple par l'autorité militaire des objets qu'il portait sur lui : porte-monnaie, portefeuille, papiers ou photographie, de conserver jusqu'à la fin de la guerre une espérance.

Les exemples sont fréquents des familles qui,

ayant cru devoir pleurer un des leurs, ont eu plusieurs mois après la joie de recevoir de ses nouvelles. Les journaux en ont signalé un grand nombre, nous en reproduisons quelques-uns :

Jacques Berge, du 129e d'infanterie, fils du conseiller général de la Seine-Inférieure et neveu de l'ancien président de la République Félix Faure, disparu le 22 août 1914 au Châtelet, près Charleroi, avait été considéré comme mort. Le Ministère des Affaires Étrangères appprend le 2 mars qu'il est prisonnier à Ohrdruf (Saxe).

Le décès d'un soldat du 33e d'infanterie, Louis Scheers, de Lisbourg (Pas-de-Calais), avait été notifié officiellement le 22 octobre au maire de la commune par l'administration militaire. Un camarade du pays voisin affirmait avoir vu mourir Scheers à côté de lui, le 29 août, à Saint-Richaumond.

Or, un mois plus tard, la mère de Scheers recevait une lettre de lui, annonçant qu'il était en bonne santé.

En janvier, la famille du soldat Henri Mangenest, du 63e de ligne, était prévenue à Limoges de son décès remontant au 21 décembre. Mangenest, fait prisonnier, était mort en captivité à Séchault, annonçait l'autorité allemande. Le 8 mars, la famille Mangenest recevait une lettre du soldat, prisonnier à Cottbus, et en bonne santé.

La famille du cavalier Eugène Crépaux, du 19e dragons, domiciliée à Béthisy-Saint-Pierre, reçoit avis en décembre qu'il est disparu fin août et présumé mort. En mars, les parents

apprennent que leur fils est prisonnier à Saint-Quentin.

En janvier, M. Hude, instituteur à Bû (Eure-et-Loir), est informé par plusieurs camarades de son fils que celui-ci vient d'être tué dans un combat à La Bassée ; peu après le Ministère de la Guerre confirme la triste nouvelle. Ceci n'empêche pas M. Hude de recevoir, le 20 mars, une lettre de son fils prisonnier à Limbourg-sur-Lahn (Westphalie) et qui est guéri de la blessure reçue à La Bassée.

Le soldat Claude Gamet, du 3e zouaves, disparu le 10 août 1914 et que sa famille habitant Moulins pleurait, a prévenu les siens fin février 1915 qu'il venait d'arriver au dépôt de son régiment à Sathonay, après de multiples incidents. Isolé de son régiment en Belgique, il erra pendant cinq mois, avec six de ses camarades, dans les bois. Il réussit enfin à franchir la frontière hollandaise et de là il gagna la France.

François Angelini avait disparu en août. Or, par l'entremise de l'agence de la Croix-Rouge à Genève, M. Hyacinthe Baldocchi, son oncle, demeurant 107, rue Lafayette, à Paris, recevait une carte postale datée du 22 février 1915 : « Cher oncle, je suis étonné de ne pas avoir de nouvelles de ma mère à qui j'ai écrit quatre fois. Je m'adresse particulièrement à vous pour me répondre à ce sujet : embrassez bien ma mère de ma part.

« François Angelini,
« prisonnier à Grafenwohe (Bavière). »

Presque chaque jour des faits consolants du même genre se reproduisent.

*
* *

Pour les orphelins et les veuves. - La dette de la France.

Si magnifiques, si légitimes soient les honneurs dont les morts de la grande guerre seront entourés par leurs compatriotes, ils méritent encore autre chose.

Pour la plupart, ils laissent des femmes et des enfants et combien sans fortune. Détresse morale et détresse pécuniaire, est-ce que la société ne va pas remédier à ce double mal ?

On a vu plus haut quel était le taux de la pension accordée par l'État aux veuves et orphelins d'officiers et de soldats décédés en service. Il ne peut suffire à résoudre que pour partie le problème de l'existence pour ceux qui n'ont aucune autre ressource. Et même, si l'on suppose que l'État se montre très libéral pour accorder des bureaux de tabac à des veuves de militaires, des bourses et des trousseaux à leurs enfants dans des établissements publics d'enseignement, veuves et orphelins seront, hélas ! beaucoup trop nombreux pour qu'ils puissent espérer tous avoir part à de telles libéralités.

Il faut donc autre chose. Trois conseillers municipaux de Paris, MM. Henri Galli, Lemarchand et Virot, ont indiqué une voie très intéressante en faisant voter par leurs collègues, en mars 1915, que désormais une grande partie des autorisations et concessions accordées de vendre sur la voie publique (gérances de kiosques à

HISTOIRE ANECDOTIQUE

DE LA

GUERRE DE 1914-1915

Par **FRANC-NOHAIN** et **PAUL DELAY**

AVIS

Les personnes désireuses de recevoir les fascicules de cette **Histoire anecdotique de la Guerre de 1914-1915** au fur et à mesure de leur publication sont priées de remplir le bulletin ci-contre et de nous le retourner directement, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Pour éviter des ports de factures et de lettres inutiles, les factures ne seront envoyées successivement qu'après livraison de trois fascicules.

La publication ne dépassera pas 18 fascicules : si elle dépassait ce chiffre, les souscripteurs à la *collection complète* rece-

vraient gratuitement les fascicules 19 et suivants. Nous comptons même que la publication sera complète en 15 ou 16 fascicules.

P. LETHIELLEUX, Éditeur

10, RUE CASSETTE, PARIS (6e)

Cette histoire formera environ 15 à 18 fascicules en format in-12 (*sans gravures*)

PRIX DE CHAQUE FASCICULE : **0** FR. **60**; *franco*, **0** FR. **70**

Le premier fascicule a paru le 15 mars 1915

Les fascicules suivants paraîtront successivement à raison d'un fascicule par quinzaine

APERÇU DE LA PUBLICATION

FASCICULE I
La Déclaration de Guerre et l'Etat de siège.

FASCICULE II
Paris menacé - Paris sauvé

FASCICULE III
Les Alsaciens-Lorrains et les Etrangers au service de la France.

FASCICULE IV
La Bienfaisance pendant la Guerre.

FASCICULE V
Les blessés, les morts.

FASCICULE VI
L'Aumônerie militaire de terre et de mer.

FASCICULE VII
L'Armée française
a) *Les dépôts.* L'appel des classes. Equipement et instruction.

FASCICULE VIII
L'Armée française
b) *Sur le Front.*

FASCICULE IX
L'Armée française
c) *Les services d'arrière.*

FASCICULE X
Les Anglais et leur armée continentale.

FASCICULE XI
Les Belges et leur gouvernement en France.

FASCICULE XII
Les prisonniers allemands et les prisonniers français,
etc.

Retourner ce Bulletin à la **Librairie P. LETHIELLEUX**
10, RUE CASSETTE, PARIS (6e)

BULLETIN DE DEMANDE

Je soussigné(1)

déclare souscrire à tous les fascicules de la collection **Histoire anecdotique de la Guerre de 1914-1915**, par FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY, *au prix de* **soixante-dix centimes** *chaque fascicule rendu* ***franco*** *à domicile, jusqu'à concurrence de 18 fascicules. Si les fascicules* ***dépassaient le nombre de 18****, les fascicules* ***19 et suivants me seraient envoyés gratuitement.***

SIGNATURE :

(1) Nom et adresse bien exacts, très lisiblement écrits, avec indication du bureau de poste s'il y a lieu.

RAISON D'ÊTRE DE CETTE PUBLICATION

Écrite d'une plume alerte, cette Histoire anecdotique ne vise nullement à dévoiler les plans militaires ou les secrets diplomatiques. Bien des années se passeront avant que le récit certain des événements actuels puisse être raisonnablement tenté. On ne trouvera dans cette collection que des choses vécues dont les auteurs, écrivains et journalistes de talent, se sont efforcés à rendre, pour le grand public, la lecture instructive, facile et attrayante.

Chaque fascicule, formant un tout, a été écrit avec un souci constant de la sincérité et de l'authenticité les plus scrupuleuses, en un style pittoresque et très littéraire. Le succès de la publication se justifie, car c'est une mine extrêmement riche d'anecdotes et de documents ingénieusement groupés.

Cette collection, la collection idéale de la famille, car elle peut être mise entre les mains de tous, est indispensable pour tous ceux qui s'intéressent aux faits extraordinaires que nous vivons, et qui désirent en garder le durable souvenir. Nul doute d'ailleurs qu'elle ne soit largement utilisée par les historiens futurs de la Grande Guerre.

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).

journaux, à fleurs, à jouets et gâteaux, de petites buvettes en plein vent, médaille des marchandes de quatre-saisons), ainsi que des emplois pouvant être remplis par des femmes (dactylo-sténographes, filles de service, femmes de ménage, etc.), seraient réservés à des veuves de soldats parisiens tués à l'ennemi. Plusieurs centaines d'entre elles pourront de la sorte gagner une somme suffisante, en y ajoutant la pension de l'État, pour vivre et élever leurs enfants.

Toutes les villes et communes de France imiteront sans doute cet exemple. De même les chemins de fer, les compagnies maritimes, les compagnies de tramways, les grandes entreprises industrielles et commerciales auront, sans doute, à cœur de réserver un pourcentage d'emplois aux veuves de soldats, compatibles avec leur situation et leurs capacités. Beaucoup peut être fait dans un tel ordre d'idées.

Plusieurs sociétés professionnelles ou de secours mutuels ont d'autre part décidé de venir en aide sous de multiples formes aux veuves et orphelins de leurs membres morts sous les drapeaux.

Diverses œuvres se sont fondées :

L'une est l'Association Nationale pour la protection des veuves et orphelins de la guerre de 1914. Elle a son siège social à Paris, 17, rue de Valois ; ses présidents d'honneur sont le cardinal Amette, archevêque de Paris, le général Niox, gouverneur des Invalides, et l'amiral de la Jaille, sa présidente Mme la duchesse d'Uzès douairière.

Son but a été exposé dans un manifeste.

« Nous sommes certains que l'État ne saurait répudier la dette contractée vis-à-vis des veuves et orphelins dont les maris et les pères sont tombés sur le champ de bataille, mais nous savons aussi que les pensions sont lentes à venir, parfois difficiles à liquider, trop souvent insuffisantes.

« C'est à ce triple point de vue que nous voulons venir en aide aux veuves et aux orphelins de la guerre. Nous comptons d'abord les guider et les seconder dans la réunion des pièces à produire et dans les demandes à faire pour arriver à la liquidation de leur pension ; nous nous proposons aussi de leur distribuer, en attendant cette liquidation, le secours immédiat qui les mettra à l'abri de la misère et de la faim.

« Notre sollicitude s'étendra, tout particulièrement, à l'assistance et au placement des orphelins ; enfin, si plus tard nos ressources le permettaient, nous aurions même l'ambition d'accorder des allocations supplémentaires dans les cas les plus urgents. »

Le Conseil d'administration de l'Œuvre a constitué des groupements locaux répartis dans toutes les régions de la France.

L'autre est l'Orphelinat des Armées, 16, rue de la Sorbonne.

Le Comité de patronage est présidé par M. le Professeur Landouzy, de l'Académie de Médecine. Le Comité de Direction comprend : MM. Alfred Croiset, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres, président ; Berthélemy,

professeur à la Faculté de Droit, et Meillet, professeur au Collège de France, vice-présidents ; Henri Becher, receveur des Finances, Dick May, Daniel Serrays, directeur adjoint de l'École pratique des Hautes Études, secrétaires généraux ; Pierrotet, maire du 5e arrondissement, trésorier.

« L'Orphelinat des Armées, était-il dit sur les affiches qui annonçaient son existence, s'est constitué pour rendre à l'enfant tout ce qui, dans la mesure du possible, pourra lui être rendu : foyer, éducation, affection.

« C'est une œuvre de fraternité dégagée de tout parti pris politique ou confessionnel. »

Aucun Français, aucune Française ne pourrait se désintéresser du sort des veuves et des orphelins de ceux qui auront permis à la France d'abord de résister, ensuite de vaincre. Il faut que, toute leur vie, les veuves de ces héros soient entourées du respect de tous et éloignées de la misère ; il faut que leurs enfants reçoivent la même instruction, la même éducation que leur père leur eût donnée, s'il avait vécu. Ceux qui sont morts pour la patrie ont droit à ce que la nation tout entière se substitue à eux pour élever leurs enfants. La France est trop généreuse, elle sera trop reconnaissante pour manquer à un tel devoir !

503-15. — Paris, Imprimerie des Orphelins-Apprentis d'Auteuil,
40, rue La Fontaine, 40

Ceux qui arrêtèrent les Barbares

Sous ce titre général nous publions les biographies des principaux personnages belges qui présidaient aux destinées de la Belgique au moment de l'invasion allemande :

ALBERT Ier
Roi des Belges
M. DE BROQUEVILLE

CARDINAL MERCIER
Primat de Belgique
M. CARTON DE WIART
M. VANDERVELDE

LES BELGES
Par Xavier ROUX

Chaque brochure, en format in-12 avec portrait
0 fr. 50, *franco*..... 0 fr. 55

Inutile d'insister sur l'intérêt de cette publication, qui est en même temps un hommage rendu à la vaillante nation belge.

LE GÉNÉRAL JOFFRE

PAR UN ARTILLEUR FRANÇAIS

Traduit de l'anglais par CHRISTIAN DE L'ISLE

In-12..... 0 fr. 50, *franco*..... 0 fr. 55

TABLE DES MATIÈRES

I. Naissance et premières années. — II. En Orient. — III. Son œuvre au Soudan. — IV. A Madagascar. — V. La tâche présente. — VI. L'homme.

LE MARÉCHAL FRENCH

Par A. L. S.

In-12..... 0 fr. 50, *franco*..... 0 fr. 55

TABLE DES MATIÈRES

I. Débuts. — II. Attente. — III. Transvaal. — IV. Préparation. — V. L'homme et le soldat.

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).